Angélique Tisserand

Problèmes concernant la traduction des termes désignant les institutions juridiques russes et françaises

----
TISSERAND Angélique. *Problèmes concernant la traduction des termes désignant les institutions juridiques russes et françaises*, sous la direction de Robert Roudet. - Lyon : Université Jean Moulin (Lyon 3), 2016. Mémoire soutenu le 16/06/2016.

Document diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lyon 3

Faculté des langues

Mémoire de Master 2 LCE russe recherche,

Année 2015-2016:

Problèmes concernant la traduction des termes désignant les institutions juridiques russes et françaises

Préparé par Mlle TISSERAND Angélique,

Sous la direction de Monsieur ROUDET Robert

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon directeur de mémoire, Monsieur Robert Roudet, de l'Université Lyon 3, pour ses bons conseils, son accompagnement et sa disponibilité.

Mes remerciements s'adressent également à Madame Natalia Gamalova, professeur de méthodologie de la recherche à l'Université Lyon 3, pour son aide et son soutien.

Avertissement

- Les termes définissant des juridictions russes sont écrits en cyrillique entre guillemets, ils sont suivis de la translittération scientifique de ces termes entre parenthèses.

- Certains articles de loi concernant les juridictions russes sont cités en russe, ils sont suivis d'une traduction en français (en gris).

- Les précisions sur les sources des informations données dans les différentes parties sont indiquées dans les notes de bas de pages, une bibliographie complète et détaillée se trouve à la fin du mémoire

Table des matières

Introduction 7
Première partie : 9
Explication et comparaison des systèmes juridiques russe et français 9
Le système juridique français 10
Le système juridique russe 12
Les principaux points communs entre les systèmes juridiques russes et français 14
Les principales différences entre les systèmes juridiques russe et français 16
Deuxième partie : 19
Les problèmes de traduction des termes désignant les différentes institutions juridiques russes et françaises 19
1. Les termes « vieillis » 20
Мировой Судья (Mirovoj Sud'ja) et Районный Суд (Rajonnyj Sud) 20
Le Juge de paix et le Tribunal de district 23
Le Tribunal d'instance et le Tribunal de Grande instance 26
2. La justice constitutionnelle 31
En Russie : 31
Конституционный Суд Российской Федерации (Konstitucionnyj Sud Rossijskoj Federacii) 31
Конституционные суды субъектов Российской Федерации (Konstitucionnye sudy sub'ektov Rossijskoj Federacii) 33
En France 34
Le Conseil constitutionnel 34
3. Le problème des instances 38
En France : 38
La Cour d'appel 38
La Cour de Cassation 39
En Russie 41
L'appel : 41
La cassation 43
Le contrôle judiciaire (nadzor) : 44
Суды общей юрисдикции среднего звена (Sudy obščej jurisdikcii srednego zvena): 46

4. Les juridictions qui n'ont pas d'équivalent 50
Верховный суд Российской Федерации (Verxovnyj sud Rossijskoj Federacii) 50
Le Juge ou la Juridiction de proximité 54
Le Conseil des Prud'hommes 56
Le Tribunal des Conflits 59
Le Tribunal pour enfants 61
La Cour d'assises 62
Суд Присяжных (Sud Prisjažnyx) 63
La Cour d'assises des mineurs 63
5. Les juridictions spéciales, les juridictions spécialisées et les juridictions d'exception 64
Les tribunaux militaires 66
Les juridictions des forces armées françaises 66
Военные суды (voennye sudy) 68
Le Tribunal de commerce 71
Арбитражные Суды (Arbitražnye Sudy) 72
Суд по интеллектуальным правам (Sud po intellektual'nym pravam) 76
6. L'Ordre Administratif français 79
Le Tribunal administratif et la Cour administrative d'appel 80
Le Conseil d'État 81
Conclusion 83
Sources bibliographiques 85

Introduction

Bien que présentant certains points communs dans leur fonctionnement, les systèmes juridiques russe et français sont très éloignés. Ils sont difficilement comparables car, d'une part, la justice française est ancienne et complexe, d'autre part, la hiérarchie des institutions juridiques russes est singulière, récente et encore en évolution.

Les contrastes entre ces deux systèmes juridiques posent régulièrement des problèmes en ce qui concerne la traduction des termes désignant les différentes institutions juridiques.

En effet, on remarque que parfois, les traductions de ces termes :

- soit n'évoquent rien ou presque plus rien dans la langue d'arrivée (si le destinataire ne connait pas déjà le système juridique en question), c'est ce qui arrive par exemple avec les traductions de juridictions russes comme « tribunal de district » ou « tribunal d'arrondissement », qui n'existent plus en France,
- soit ne donnent pas (ou peu) d'indication sur leur rôle et leur fonctionnement, c'est souvent le cas des juridictions dont la dénomination vient de leur compétence territoriale, car la superficie et le découpage administratif de la France et de la Russie sont très différents,
- ou encore portent à confusion, comme par exemple avec les traductions du Conseil d'État ou du Conseil Constitutionnel français, qui peuvent laisser croire que ces institutions ne peuvent pas prendre de véritables décisions juridiques.

Ces traductions peuvent suffire lorsqu'elles s'adressent à des personnes qui connaissent la Russie, son fonctionnement administratif et son système judiciaire, mais si elles sont adressées à un public qui connaît peu ou pas ce pays (par exemple dans les médias), elles peuvent parfois être insuffisantes.

Le but de cette recherche sera donc d'étudier les deux systèmes juridiques, si possible, de chercher à établir des équivalences entre les différentes juridictions étudiées, d'analyser les différentes solutions de traductions existantes et d'en proposer de nouvelles si nécessaire afin de choisir celles qui sont les mieux appropriées en fonction du destinataire et de ses connaissances du système juridique de l'un et de l'autre pays.

Les principales sources utilisées seront les différents textes de loi expliquant le rôle et le fonctionnement des juridictions russes et françaises, les sources officielles d'information du droit, les documents des professeurs de droits, les articles et les dictionnaires.

Les sources concernant les institutions juridiques de la Russie dateront d'après 1996, date à laquelle la justice russe a été complètement réorganisée avec la loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 «Sur le système juridique de la Fédération de Russie ».

Nous étudierons donc dans la première partie les systèmes juridiques russe et français dans leur ensemble ainsi que leurs points communs et leurs différences principales.

Dans la seconde partie, nous nous intéresserons à chaque problème de traduction sous forme de chapitres dans chacun desquels seront présentées plusieurs juridictions et les différentes solutions de traduction qui leur correspondent.

Première partie :

Explication et comparaison des systèmes juridiques russe et français

Le système juridique français

Depuis 1790[1], le système juridique français est divisé en deux ordres : l'ordre judiciaire (dans lequel les juges règlent les litiges entre les citoyens et sanctionnent ceux qui commettent des infractions), et l'ordre administratif (dans lequel sont jugés les litiges entre les citoyens et l'État ou les collectivités territoriales)[2]. Le fonctionnement de ces deux ordres est expliqué dans le Code de l'organisation judiciaire et dans le Code de l'organisation administrative.

L'ordre judiciaire est également divisé en deux: la matière civile (qui tranche les litiges sans infliger de peine) et la matière pénale (qui sanctionne les atteintes contre les particuliers et la société).

On trouve dans l'ordre judiciaire :

- Les tribunaux de première instance situés en bas du système juridique: juge de proximité, tribunal d'instance, tribunal de grande instance (qui juge parfois en appel), tribunal de police, tribunal correctionnel, tribunal de commerce, Conseil des Prud'hommes, Cour d'assises,
- La Cour d'appel, divisée en différentes chambres, ainsi qu'une Cour d'assises d'appel, qui jugent en deuxième instance,
- La Cour de Cassation, divisée elle aussi en plusieurs chambre. Elle est à la tête de l'ordre judiciaire, mais elle ne forme pas un troisième degré de juridiction, car elle ne juge pas en fait mais en droit.

Les juridictions de l'ordre administratif s'organisent également en trois échelons :

- Les tribunaux administratifs,
- Les cours administratives d'appel,
- Le Conseil d'État, qui est à la tête de l'ordre administratif.

1 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
2 Ministère de la justice français, L'organisation de la Justice, 2012

De plus, il existe en France un Tribunal des conflits, dont le rôle est de déterminer l'ordre de juridiction auquel sera confiée une affaire en cas de conflit de compétence.[3]

Ce système compte trois statuts de juridictions différents : les juridictions de droit commun (celle qui jugent les affaires pour lesquelles la compétence n'est pas attribuée à une autre juridiction), les juridictions pénales (celles qui jugent les personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction à la loi), et les juridictions spéciales, autonomes ou d'exception (ces termes définissent tous le même statut en France[4]), qui sont spécialisées dans un domaine particulier, c'est le cas par exemple du Conseil des Prud'hommes, du Tribunal de Commerce ou du Tribunal pour enfants[5].

Enfin, le Conseil Constitutionnel est un organe de contrôle de conformité des lois à la Constitution, il n'est ni une cour suprême au-dessus de la Cour de Cassation et du Conseil d'État, car il est indépendant de la hiérarchie du système juridique.[6]

3 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
4 Léonid Golovko , « Les Cours Militaires russes: juridictions de droit commun, juridictions spécialisées, ou juridictions d'exception? », Issue 8, 2008
5 Ministère de la justice français, Présentation de l'ordre judiciaire
6 Conseil constitutionnel, Présentation générale, (en ligne) consulté le 31 Mars 2016

Le système juridique russe

L'organisation du système juridique russe est expliquée en grande partie dans la loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации" (« Du système judiciaire de la Fédération de Russie »).

L'appareil juridique russe est composé essentiellement :

- de juridictions fédérales: la Cour Constitutionnelle de la Fédération de Russie, la Cour Suprême de la Fédération de Russie, les cours suprêmes des républiques, les cours régionales, les cours des villes d'importance fédérale, les cours de la région autonome, les tribunaux de district, les cours militaires et les cours d'arbitrage (d'après les traductions habituelles),
- de juridictions des sujets de la Fédération de Russie : les cours constitutionnelles des sujets de la Fédération de Russie et les juges de paix (qui sont les juridictions de droit commun des sujets de la Fédération de Russie).[7]

Il existe donc deux catégories d'organes indépendants de contrôle constitutionnel. Au niveau des sujets de la Fédération de Russie, il y a les « Cours constitutionnelles des Républiques » (Конституционный (уставный) суд субъекта Российской Федерации), et au niveau de la Fédération de Russie, on trouve la « Cour Constitutionnelle de la Fédération de Russie » (Конституционный Суд Российской Федерации).

On trouve parmi les juridictions de droit commun :

- Le « juge de paix » (Мировой судья) qui exerce au niveau d'un sujet de la Fédération de Russie, le « Tribunal militaire de garnison » (гарнизонный военный суд) et le « Tribunal de district » (Районный суд) qui dépendent directement de la Fédération de Russie, tous les trois jugent en première instance, voire en deuxième instance pour le « Tribunal de district » (Районный суд),
- « La Cour Suprême des républiques, les Cours régionales, les Cours des villes d'importance fédérale, les Cours de la région autonome, les Cours des districts autonomes » (Верховный суд республики, краевой (областной) суд, суд города федерального значения, суд автономной области, суд автономного округа) ainsi que les « Cours militaires (ou marines) régionales» (окружные (флотские) военные суды), qui jugent en première et deuxième instance, et parfois même en cassation,
- Une « Cour Suprême de la Fédération de Russie » (Верховный Суд Российской Федерации), qui est à la tête des juridictions de droit commun.

7 Art. 4, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"

Un peu à la manière de l'ordre administratif en France, il existe en Russie trois échelons différents dans le système des « cours d'arbitrage » :

« La Cour d'arbitrage des sujets de la Fédération de Russie » (Арбитражный суд субъекта Российской Федерации),

« La Cour d'arbitrage d'appel » (Арбитражный апелляционный суд)

« La Cour d'arbitrage régionale » (Арбитражный суд округа)

En Russie il n'existe que deux statuts de juridiction : les juridictions de droit commun et les juridictions spéciales (qui sont bien moins nombreuses qu'en France). En effet, les juridictions d'exception sont interdites :

> *Создание чрезвычайных судов не допускается, Ст. 118, Конституция Российской Федерации*
>
> *La création de tribunaux d'exception est interdite, art. 118 de la Constitution de la Fédération de Russie.*

Pour ce qui est des juridictions spéciales, la situation est compliquée: elles désignent parfois les « cours constitutionnelles » et les « cours d'arbitrage ». [8]

Mais ces juridictions qui sont considérées comme spécialisées, font officiellement partie des juridictions de droit commun :

> *2. К федеральным судам общей юрисдикции относятся:*
>
> *[…]*
>
> ***5) специализированные суды, полномочия, порядок образования и деятельности которых устанавливаются федеральным конституционным законом.***[9]
>
> *2. Les tribunaux de droit commun sont :*
>
> *[…]*
>
> ***5) les tribunaux spécialisés, dont la compétence, l'organisation et le fonctionnement sont établis par la loi fédérale constitutionnelle.***

[8] Natal′ja A. Gromoškina, « О специализированных судах и специализации процессуальной формы » (O specializirovannyx sudax i specializasii processual′noj formy)

[9] Art. 1 Loi fédérale constitutionnelle du 7 février 2011 «О судах общей юрисдикции в Российской Федерации »

Les principaux points communs entre les systèmes juridiques russes et français

D'un point de vue général, le système juridique russe et le système juridique français ne sont pas si éloignés : ils découlent par exemple tous les deux du droit romain, ce qui les rapproche dans leur fonctionnement. On applique également la séparation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires dans les deux pays, et les deux systèmes juridiques font partie du modèle kelsénien :

En effet, il existe deux modèles de justice constitutionnelle[10] :

- Le modèle américain : la Constitution américaine ne prévoit pas de justice constitutionnelle, mais dans l'arrêt « Marbury versus Madison, 1803 », […] si une loi est en opposition avec la Constitution, le juge doit choisir si c'est la loi ou bien la Constitution qui sera prise en compte lors du jugement. Dans ce modèle, il y a une Cour Suprême à la tête de toutes les institutions juridiques.
- Le modèle européen, kelsénien : la Constitution s'impose comme la norme suprême (sous l'influence des écrits du juriste autrichien H. Kelsen), les normes inférieures, dont la loi, doivent donc s'y conformer, sont alors créées des juridictions constitutionnelles pour le contrôle de la constitutionnalité et la protection des droits fondamentaux.

Ce critère rapproche donc le système juridique russe des autres systèmes juridiques européens.

Enfin, dans les deux systèmes juridiques on trouve différentes instances, qui donnent à chaque juridiction sa place dans la hiérarchie de l'appareil juridictionnel (de manière générale, les cours d'appel sont au dessus des tribunaux qui jugent en première instance, et les cours qui jugent en cassation sont au dessus des cours d'appel).

En Russie comme en France, la compétence des juridictions est établie d'après leur compétence matérielle (c'est-à-dire le domaine qui leur est attribué) mais aussi d'après leur compétence territoriale (selon le lieu du litige, de la résidence des personnes concernées, du

10 Faculté de droit virtuelle de Lyon 3, « La justice constitutionnelle » (fiche pédagogique), 2009

délit ou du crime, des preuves, on choisit la juridiction compétente pour l'affaire en question).[11]

Tous ces points communs semblent favoriser l'établissement d'équivalences entre les différentes juridictions des deux pays, cependant, à l'intérieur même de ces points communs, on trouve également beaucoup de différences.

11 Serge Braudo, *dictionnaire du droit privé français*, en ligne, consulté le 31 mars 2016
Et Art. 33 du Code de Procédure civile russe

Les principales différences entre les systèmes juridiques russe et français

Tout d'abord, la Russie est un État fédéral, certaines juridictions appartiennent donc à la Fédération de Russie, alors que d'autres font partie des sujets de la Fédération de Russie. Ce phénomène éloigne donc légèrement le système juridique russe de celui de la France.

On remarque aussi que malgré son appartenance au modèle kelsénien, on trouve dans le système juridique russe une Cour Suprême, qui existe normalement dans le modèle américain, comme nous le verrons par la suite, cette Cour Suprême n'est comparable à aucune juridiction française.

Il semble également qu'il existe en Russie un degré de jugement supérieur à la cassation, de contrôle rétroactif (надзор), attribué à cette Cour Suprême, et qui n'existe pas en France :

> *Верховный Суд Российской Федерации осуществляет в предусмотренных федеральным законом процессуальных формах судебный надзор за деятельностью судов[…]*[12]

> *La Cour Suprême de la Fédération de Russie effectue dans les formes de procédure prévues par la loi fédérale, le contrôle judiciaire de l'activité des juridictions. […]*

De plus, pour ce qui est des « cours arbitrales », on pourrait éventuellement les rapprocher de l'ordre administratif français, mais si les cours arbitrales s'occupent occasionnellement des affaires administratives, elles jugent plus généralement sur des affaires économiques, ce qui les distingue beaucoup des juridictions administratives françaises.

Une autre différence réside dans la classification des juridictions: en France, l'organisation des juridictions est plus compliquée qu'en Russie car on distingue les juridictions civiles des juridictions pénales. En Russie on ne trouve pas cette séparation : le Code de procédure civile et le Code de procédure pénale font référence aux mêmes juridictions.

12 Art. 19, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"

De plus, en ce qui concerne le statut des juridictions, les deux pays fonctionnent différemment. En France il existe des juridictions de droit commun, des juridictions pénales ou des juridictions spéciales ou d'exception. En effet en France, les termes « juridiction spéciale » et « juridiction d'exception » sont des synonymes, mais pas en Russie, où l'on distingue les juridictions spéciales des juridictions d'exception, qui sont interdites. Seuls deux statuts existent en Russie : les juridictions de droit commun et les juridictions spéciales.

Concernant la compétence territoriale des différentes juridictions étudiées, la taille des deux pays et leurs organisations administratives sont également des obstacles à la comparaison des deux systèmes. La France est un État unitaire plutôt petit, découpé en régions, puis en départements, puis en communes. Le découpage administratif de la Russie est plus compliqué. Tout d'abord, la Russie est un état fédéral. Elle est constituée de 85 sujets : 22 républiques, 46 « oblast' », 9 « kraj », 4 « okrug » autonomes, 3 villes d'importance fédérale, et 1 « oblast' » autonome. Ces sujets de la Fédération de Russie ont sensiblement le même rôle et le même statut, et sont répartis entre 9 districts fédéraux. Les sujets sont découpés en arrondissements qui sont eux-mêmes constitués d'agglomérations urbaines et rurales.[13]

Au niveau linguistique, on remarque alors une différence générale entre les deux systèmes : en France, les dénominations des juridictions sont établies d'après leur rôle et leur place dans la hiérarchie (tribunal d'instance, cour d'appel, cour de cassation). On constate logiquement que les juridictions qui se trouvent au plus bas de la hiérarchie sont nombreuses et réparties sur le territoire, alors que celles qui sont au sommet de la hiérarchie sont uniques.

En Russie, le principe est inversé : on donne le plus souvent leur nom aux juridictions d'après leur compétence territoriale, et donc d'après le découpage administratif de la Russie (tribunal de district, de région, de la Fédération de Russie…). Ainsi, la Cour Suprême de la Fédération de Russie a le rôle le plus important (par exemple elle peut juger en cassation et sur les affaires les plus marquantes), les cours d'échelon moyen, qui sont un peu plus répandues peuvent juger en appel et sur des affaires importantes, et les tribunaux les plus répandus (comme les « Tribunaux de district) jugent en première instance et en général sur les affaires les moins importantes.

Ce phénomène implique une difficulté pour la compréhension des rôles des différentes juridictions russes et de leur place dans la hiérarchie du système juridique car il n'apporte pas de précision quant à leurs fonctions. De plus, il est difficile de comparer les juridictions russes et les juridictions françaises d'après la compétence territoriale car la superficie de la Russie est démesurée par rapport à celle de la France.

13 Service de recherche du Parlement européen, « La structure constitutionnelle de la Russie », 2015

Toutes ces différences sont donc des obstacles à l'établissement d'équivalences entre les deux systèmes, et forment également d'importants obstacles à la traduction des institutions juridiques, nous verrons alors dans une seconde partie, les problèmes qui apparaissent concrètement, concernant chaque cour ou tribunal étudié.

Deuxième partie :

Les problèmes de traduction des termes désignant les différentes institutions juridiques russes et françaises

1. Les termes « vieillis »

Мировой Судья (Mirovoj Sud′ja) et Районный Суд (Rajonnyj Sud)

Мировой Судья (Mirovoj Sud′ja)

« Mirovoj Sud′ja » est le terme actuel qui désigne la juridiction de droit commun du plus bas échelon du système juridique russe.

> *Статья 28. Мировой судья*
>
> 1. *Мировой судья в пределах своей компетенции рассматривает гражданские, административные и уголовные дела в качестве суда первой инстанции.*

> *Article 28. Mirovoj Sud'ja*
>
> 1. *« Mirovoj Sud'ja » dans la limite de ses compétences examine les affaires civiles, administratives et pénales en première instance.*

Le Code de Procédure Pénale russe fixe la limite de ses compétences :

> 1. *Мировому судье подсудны уголовные дела о преступлениях, за совершение которых максимальное наказание не превышает трех лет лишения свободы […]*[14]

> 1. *« Mirovoj Sud'ya » est compétent pour les affaires pénales de délits dont la peine maximale ne dépasse pas trois ans d'emprisonnement. […]*

14 Art. 31 du Code de Procédure pénale russe

« Mirovoj Sud′ja» n’est pas une juridiction fédérale, contrairement à presque toutes les autres cours du système judiciaire russe (sauf les cours constitutionnelles des sujets de la Fédération de Russie :

2. *Должности мировых судей и конституционные суды субъектов Российской Федерации создаются и упраздняются законами субъектов Российской Федерации.*

2 Les fonctions des « mirovye sud'i» et des cours constitutionnelles des sujets de la Fédération de Russie sont créées et supprimées par les lois des sujets de la Fédération de Russie.

Районный Суд (Rajonnyj Sud)

« Rajonnyj Sud » est le terme russe actuel qui désigne la juridiction fédérale de droit commun directement supérieure au « Mirovoj Sud'ja » :

> *Статья 21. Районный суд*
>
> *1. Районный суд в пределах своей компетенции рассматривает дела в качестве суда первой и второй инстанции […].*
>
> *2. Районный суд является непосредственно вышестоящей судебной инстанцией по отношению к мировым судьям, действующим на территории соответствующего судебного района.*[15]

> *Article 21. Rajonnyj Sud*
>
> 1. *« Rajonnyj Sud » dans les limites de ses compétences, résout les affaires en première et deuxième instance […]*
> 2. *« Rajonnyj Sud » est directement supérieur aux « Mirovoj Sud'ja », qui exercent sur le territoire du secteur juridique correspondant.*

Ces deux juridictions sont donc liées, même si l'une est une cour fédérale et l'autre non.

« Rajonnyj Sud » a également une fonction d'appel en matière pénale :

> *3. Рассмотрение уголовных дел в апелляционном порядке осуществляется:*
>
> *1) в районном суде - судьей районного суда единолично*[16]*;*

> *3. Le jugement des affaires pénales en appel s'effectue :*
>
> *1) Au « Rajonnyj Sud » - à juge unique*

15 Art. 21 loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"
16 Art. 30 du Code de Procédure pénale russe

Le Juge de paix et le Tribunal de district

Le Juge de paix et le Tribunal de district sont les traductions les plus souvent utilisées pour « Rajonnyj Sud » et « Mirovoj Sud'ja », pour deux raisons : ils correspondent à la traduction mot à mot de ces termes, et ce sont des juridictions qui ont autrefois existé en France.

Le terme « juge de paix », vient de l'anglais « justice of the peace », qui est tout d'abord apparu en Angleterre au XIVe siècle, puis en Amérique du Nord au XVIIe siècle, puis en France au XVIIIe siècle.[17]

En France, le juge de paix et le tribunal de district ont été créés en 1790 : ils formaient ensemble les deux premiers échelons de la justice civile.

Le juge de paix avait un rôle de conciliation pour les litiges les moins importants.

Le tribunal de district jugeait en appel les décisions des juges de paix (et des tribunaux de commerce), et également les décisions des tribunaux de district voisins.

Pour la justice pénale, il existait au niveau du juge de paix un tribunal de police, et au niveau du tribunal de district un tribunal correctionnel (qui existent encore tous les deux de nos jours).

En 1804, sous Napoléon, ce modèle est légèrement modifié : il existe toujours un juge de paix dans chaque canton, avec le même rôle de conciliation, mais le tribunal de district est remplacé par le tribunal civil d'arrondissement. En revanche, son rôle est toujours le même : il a une compétence générale en première instance et il juge en appel pour les décisions des juges de paix.

En 1958, avec l'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle, ce modèle est modifié encore une fois : le juge de paix devient le tribunal d'instance (il en existe un par arrondissement, et non plus par canton), et le tribunal civil d'arrondissement (parfois appelé simplement tribunal d'arrondissement) devient le tribunal de grande instance (il en existe alors un par département).[18]

17 Dictionnaire juridique en ligne, lawtoday.ru, consulté le 1er avril 2016
18 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008

Dans son *Histoire des institutions publiques de la France de 1789 à nos jours*, Pierre Villard explique au sujet des juges de paix :

> *Inspirée de l'exemple anglais, rappelant les prévôtés royales et les justices seigneuriales, la justice de paix, établie au chef-lieu de canton, prend des caractères qu'elle conservera jusqu'au milieu du XXe siècle : juridiction paternelle et conciliatrice, fondée beaucoup plus sur l'autorité morale et l'esprit d'équité du juge que sur des connaissances étendues et l'application très technique du droit.*[19]

Ce passage nous montre que le terme de « juge de paix » peut avoir une connotation ancienne et dépassée, qui ne correspond pas au « Mirovoj Sud'ja » russe actuel.

De plus, dans le dictionnaire juridique de G. I. Mačkovskij[20], on trouve :

> *Juge de paix : мировой судья (в настоящее время во Франции заменен судом малой инстанции)*
>
> *Juge de paix : « Mirovoj Sud'ja » (en France il a été remplacé par le tribunal d'instance).*

Le terme « Tribunal d'instance » semble donc bien coïncider avec le « Mirovoj Sud'ja » russe.

Pour ce qui est du « Rajonnyj Sud », d'après les dictionnaires, on le traduit en français par « tribunal de district ».[21]

On peut aussi trouver des textes qui parlent de « tribunal d'arrondissement » (parfois les deux solutions sont utilisées à tour de rôle), c'est le cas par exemple dans un arrêt de 2013 rendu par de Cour de Cassation française, au sujet d'un conflit de compétence sur des juridictions russes et françaises.[22]

Mais ces traductions sont plutôt confuses : non seulement, comme le juge de paix, ces termes n'évoquent plus ou presque plus rien en France, mais de plus, il peut parfois y avoir confusion avec d'autres cours qui ont une place plus importante dans le système judiciaire russe.

---

19 1ère partie : La Révolution (1789-1799)
20 Г. И. Мачковский, *Французко-русский юридический словарь,* Москва "Руссо", 1995
21 *Dictionnaire franco-russe Assimil* 2009,
Et traducteurs en ligne Reverso et Yandex
22 Cour de Cassation, Arrêt du 30 janvier 2013, numéro de pourvoi 11-10588, disponible sur Legifrance)

En effet, sans cette explication du système juridique russe par le Ministère de la Justice français, « rajonnyj sud » a été traduit « tribunal populaire », et le tribunal de district correspond à « суд округа » (sud okruga) qui se trouve au-dessus de « rajonnyj sud » dans la hiérarchie du système judiciaire russe :

> *Organisation judiciaire - Juridictions*
>
> *Conformément à la loi fédérale constitutionnelle, un système judiciaire unique a été créé dans le pays. […]*
>
> - *tribunaux populaires d'arrondissement dans les villes divisées en arrondissements ou de villes pour les autres*
> - *tribunaux de territoire, de région, des villes de Moscou et de Saint-Pétersbourg,* ***tribunaux de régions autonomes et de districts autonomes***[23]

23 Ministère de la justice français, « Le système judiciaire en Russie », 2013

Le Tribunal d'instance et le Tribunal de Grande instance

Le Tribunal d'instance et le Tribunal de Grande instance ayant succédé au Juge de paix et au Tribunal d'arrondissement (ou de district), ces deux juridictions devraient donc correspondre aux juridictions russes « rajonnyj Sud » et « mirovoj sud'ja ».

Le Code de l'Organisation judiciaire français indique qu'il y a au moins un Tribunal d'Instance ainsi qu'un Tribunal de Grande Instance dans le ressort de chaque Cour d'appel, mais s'il existe en général une Cour d'appel par région, en 2015 on trouvait environ un Tribunal de Grande Instance dans chaque département, et un Tribunal d'Instance dans le ressort de presque tous les Tribunaux de Grande Instance, ainsi que d'autres Tribunaux d'Instance seuls.[24]

D'après l'encyclopédie Larousse[25] en 2008 il existait ainsi 187 Tribunaux de Grande Instance et 473 Tribunaux d'Instance en France.

Le tribunal d'instance :

Le tribunal d'instance a succédé au juge de paix en France en 1958.[26]

> *Le tribunal d'instance connaît en première instance des affaires civiles et pénales qui lui sont attribuées par la loi ou le règlement en raison de leur nature ou du montant de la demande.*[27]

De plus, il ne juge que des litiges pour lesquels le montant ne dépasse pas 10000 euros.[28]

24 Ministère de la justice français, « Tribunaux de Grande Instance, Tribunaux d'Instance et Juridictions de proximité », 2015
25 *Encyclopédie Larousse*, disponible en ligne, consulté le 18 avril 2016
26 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
27 Art. L221.1 du Code de l'Organisation judiciaire français
28 Serge Braudo, *dictionnaire du droit privé français*, en ligne, consulté le 31 mars 2016

Le Tribunal d'instance peut aussi agir en matière pénale :

> *Toutefois, peuvent être institués des tribunaux d'instance ayant compétence exclusive en matière pénale.*
>
> *Lorsqu'il statue en matière pénale, le tribunal d'instance est dénommé tribunal de police.*[29]

Le tribunal de police siège au tribunal d'instance, il juge les contraventions (tapage nocturne, code de la route, violences légères…).[30]

En russe on peut traduire « tribunal d'instance »: « суд малой инстанции » (sud maloj instancii, c'est-à-dire, tribunal de petite instance), ou bien : суд первой инстанции (sud pervoj instancii, c'est-à-dire, tribunal de première instance).[31]

Pour un russophone, puisqu'il existe en Russie une hiérarchie selon les instances, cette traduction ne pose pas de problème : il est évident que cette juridiction se situe en bas du système juridique.

Le tribunal de police se traduit en russe « полицейский суд » (policejskij sud, qui correspond à la traduction mot à mot), ou bien « суд первой инстанции, рассматривающий уголовные дела» (sud pervoj instancii, rassmatrivajuščij ugolovnye dela, c'est-à-dire, tribunal de première instance, considérant les affaires pénales). [32]

On remarque que même si la deuxième proposition est beaucoup plus longue, elle donne une bien meilleure idée du rôle de ce tribunal, alors que la traduction « полицейский суд » (policejskij sud) ne peut convenir que si elle s'adresse à des personnes qui connaissent le système juridique français.

29 Art. L221.1 du Code de l'Organisation judiciaire français
30 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
31 Laboratoire de recherches juridiques, Le système juridique français
Et Г. И. Мачковский, Французко-русский юридический словарь, Москва "Руссо", 1995
32 Laboratoire de recherches juridiques, Le système juridique français
Et Г. И. Мачковский, *Французко-русский юридический словарь*, Москва "Руссо", 1995

Le Tribunal de Grande Instance :

Le Tribunal de Grande Instance a succédé au tribunal civil en 1958, il en existait alors un pour chaque département. Il se situe juste au-dessus du Tribunal d'Instance, et il a une compétence exclusive en matière de filiation, de régimes matrimoniaux, d'adoption, de succession, de propriété immobilière et de droit des marques.[33]

> *Le tribunal de grande instance statue en première instance en matière civile et pénale.*[34]

Comme c'était le cas pour l'ancien tribunal de district, certains d'entre eux peuvent occasionnellement être amenés à juger certaines affaires commerciales :

> *Dans les circonscriptions où il n'est pas établi de tribunal de commerce, le tribunal de grande instance connaît des matières attribuées aux tribunaux de commerce.*[35]

Le Tribunal de Grande Instance peut également juger en matière pénale :

> *Lorsqu'il statue en matière pénale, il est dénommé tribunal correctionnel.*[36]

Il juge alors les délits (vol, escroquerie, abus de confiance, coups et blessures graves), et il peut prononcer une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans.[37]

On traduit habituellement « Tribunal de Grande instance » : « суд большой инстанции »[38] (sud bolʹšoj instancii, qui correspond à la traduction mot à mot). Comme pour le Tribunal d'instance, cette traduction est compréhensible pour les personnes qui ne connaissent pas le système juridique français, surtout si elle apparaît en compagnie de celle du Tribunal d'instance, car la hiérarchie entre ces deux juridictions deviendrait évidente.

---

33 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
34 Art. L211.1 du Code de l'Organisation judiciaire français
35 Art. L721.2 du Code de Commerce français
36 Art. L211.1 du Code de l'Organisation judiciaire français
37 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
38 Laboratoire de recherches juridiques, Le système juridique français
Et Г. И. Мачковский, *Французко-русский юридический словарь*, Москва "Руссо", 1995

Pour ce qui est du Tribunal correctionnel, on peut le traduire : « исправительный суд » (ispravitel′nyj sud, qui correspond à la traduction mot à mot) ou bien « уголовный суд » (ugolovnyj sud, c'est-à-dire « tribunal pénal ») [39]

Il devrait également être possible de dire « суд большой инстанции, рассматривающий уголовные дела» (sud bol′šoj instancii, rassmatrivajuščij ugolovnye dela, c'est-à-dire « tribunal de grande instance considérant les affaires pénales »). Cette solution a l'avantage de permettre de mieux situer cette juridiction dans la hiérarchie du système juridique.

Cependant, la traduction du français vers le russe ne doit pas obligatoirement préciser si le tribunal en question juge en matière pénale ou civile, puisqu'en Russie, toutes les juridictions de droit commun jugent à la fois en matière pénale et civile, sans distinction de terminologie pour les départager.

39 Laboratoire de recherches juridiques, Le système juridique français
Et Г. И. Мачковский, *Французко-русский юридический словарь*, Москва "Руссо", 1995

En ce qui concerne la traduction du russe vers le français, nous avons vu que ces trois groupes de juridictions de droit commun de première et de deuxième instance sont assez proches.

Les termes « juge de paix » et « tribunal de district » sont les traductions mot à mot de «mirovoj sud′ja » et de « rajonnyj sud », mais ils ne correspondent plus à la réalité du système judiciaire français actuel, et n'évoquent plus rien pour la plupart des gens.

Le tribunal d'instance et le tribunal de grande instance coïncident avec le juge de paix et le tribunal de district (ainsi qu'au tribunal d'arrondissement), qui existaient autrefois en France, donc même si ces termes sont plus éloignés des termes russes, pour la compréhension des francophones qui ne connaissent pas ou pas bien le système juridique russe, il conviendrait mieux de traduire :

- « mirovoj sud′ja » par « tribunal d'instance » en matière civile, ou par « tribunal de police » s'il est question d'une affaire en matière pénale,
- «rajonnyj sud » par « tribunal de grande instance » en matière civile ou par « tribunal correctionnel » s'il s'agit d'une affaire en matière pénale.

Pour la traduction du français vers le russe, il y a deux solutions :

- On peut garder les termes « суд малой инстанции » (sud maloj instancii) et « суд большой инстанции » (sud bol′šoj instancii), qui ont l'avantage de mettre en évidence la hiérarchie qui existe entre ces deux tribunaux.

- Ou alors on peut envisager d'utiliser la correspondance étudiée dans ce chapitre, et donc de traduire « tribunal d'instance » et « tribunal de police » par « mirovoj sud′ja », et « tribunal de grande instance » et « tribunal correctionnel » par « rajonnyj sud ». Ces termes sont facilement compréhensibles car ils correspondent à des juridictions réellement existantes en Russie. Si on choisit de conserver cette équivalence, on considère alors qu'un département français (c'est-à-dire la zone qui correspond à la compétence territoriale du Tribunal de Grande Instance), correspond approximativement à un « район » (rajon, un « district ») russe.

2. La justice constitutionnelle

En Russie :

Конституционный Суд Российской Федерации (Konstitucionnyj Sud Rossijskoj Federacii)

En Russie, depuis 1991, il existe, comme dans de nombreux autres pays européens et de l'ex URSS, qui fonctionnent sur le modèle kelsenien, une Cour constitutionnelle, chargée du contrôle constitutionnel.

1. *Конституционный Суд Российской Федерации является судебным органом конституционного контроля, самостоятельно и независимо осуществляющим судебную власть посредством конституционного судопроизводства.*[40]

1. *La Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie est l'organe juridique de contrôle constitutionnel, exerçant indépendamment son pouvoir judiciaire par une procédure constitutionnelle.*

Plus précisément, elle n'est pas considérée comme une juridiction de droit commun, elle vérifie la conformité des lois fédérales (et des actes du Président de la Fédération de Russie, du Conseil de la Fédération, de la Douma, du gouvernement de la Fédération de Russie, des Constitutions et des actes des sujets de la Fédération de Russie, des accords entre les sujets de la Fédération de Russie et des accords internationaux de la Fédération de Russie) à la Constitution de la Fédération de Russie.

Elle résout également certains conflits de compétence entre les autres juridictions fédérales, elle vérifie la constitutionnalité des lois en vigueur, elle donne une explication de la Constitution de la Fédération de Russie et elle s'occupe de la procédure de mise en accusation du Président de la Fédération de Russie en cas de haute trahison.[41]

---

40 Art. 18, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"
41 Dictionnaire juridique en ligne, lawtoday.ru, consulté le 1er avril 2016

Ses décisions sont obligatoires et ne peuvent être modifiées ou évitées autrement que par la création d'une nouvelle loi.

Elle est composée de 19 juges nommés pour douze ans.[42]

On peut simplement traduire « Конституционный Суд Российской Федерации » (Konstitucionnyj Sud Rossijskoj Federacii) en français « Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie », parce que c'est un modèle récurrent dans de nombreux pays.

42 Dictionnaire juridique en ligne, lawtoday.ru, consulté le 1er avril 2016

Конституционные суды субъектов Российской Федерации (Konstitucionnye sudy sub’’ektov Rossijskoj Federacii)

Les cours constitutionnelles des sujets de la Fédération de Russie ont sensiblement le même rôle que la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie, mais à une échelle plus petite : elles ne s’occupent pas des textes fédéraux mais uniquement des textes qui concernent un ou plusieurs sujets de la Fédération de Russie :

> 1. *Конституционный суд субъекта Российской Федерации может создаваться субъектом Российской Федерации для рассмотрения вопросов соответствия законов субъекта Российской Федерации, нормативных правовых актов органов государственной власти субъекта Российской Федерации, органов местного самоуправления субъекта Российской Федерации конституции субъекта Российской Федерации, а также для конституции субъекта Российской Федерации.*[43]
>
> *1. La Cour constitutionnelle du sujet de la Fédération de Russie peut être créé par le sujet de la Fédération de Russie pour examiner les problèmes de conformité des lois du sujet de la Fédération de Russie, des actes juridiques normatifs des organes du pouvoir public du sujet de la Fédération de Russie, des organes des collectivités locales du sujet de la Fédération de Russie à la Constitution du sujet de la Fédération de Russie, et pour interpréter la Constitution du sujet de la Fédération de Russie.*

Lors de la traduction, afin d’éviter toute confusion avec la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie, il ne faut pas oublier de préciser :

- soit « Cour constitutionnelle **des sujets** de la Fédération de Russie », s’il est question de ces juridictions en général,
- soit le territoire sur lequel intervient la cour en question s’il s’agit d’une cour constitutionnelle en particulier (par exemple : cour constitutionnelle de la République de Carélie).

43 Art. 27, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"

En France

Le Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel français a été créé en 1958. Il s'occupe lui aussi du contrôle de constitutionalité de la loi par raport à la Constitution, et il est composé de 9 membres nommés pour neuf ans.[44]

> *Le Conseil constitutionnel n'est pas une cour suprême mais se rattache au modèle kelsénien des cours constitutionnelles.*
>
> *[…]*
>
> *Au sein des modèles kelsénien, le Conseil constitutionnel présente des originalités fortes qui n'en font pas une cour suprême au-dessus du Conseil d'État ou de la Cour de Cassation.*[45]

On pourrait alors se demander pourquoi cette institution s'appelle « conseil » en France, alors que dans la plupart des autres pays qui en ont une, ce sont des cours.

La première hypothèse serait que les décisions du Conseil constitutionnel ne s'imposent pas en France, alors que c'est le cas dans les autres pays.

Mais cette hypothèse est fausse :

> *Les décisions s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles. Elles ne sont susceptibles d'aucun recours.* [46]

> *En effet, malgré son nom, le Conseil Constitutionnel n'est pas un organe consultatif comme l'opinion et même la presse le croient encore parfois ; c'est un tribunal constitutionnel dont le rôle n'est pas de donner des avis, mais de rendre des décisions, lesquelles ont autorité absolue de chose jugée, c'est-à-dire ne peuvent être contestées ni par le Parlement, ni par le gouvernement, ni par l'Administration, ni par un autre juge.*[47]

---

44 Conseil constitutionnel, Présentation générale, (en ligne) consulté le 31 Mars 2016
45 Hubert Haenel, « Vers une cour suprême », 2010
46 Conseil constitutionnel, Présentation générale, (en ligne) consulté le 31 Mars 2016
47 Louis Favoreu, *Le conseil constitutionnel,* Que-sais-je ?

On voit pourtant dans ce passage que le nom du Conseil Constitutionnel peut parfois poser un problème de compréhension. On pourrait même penser qu'il est peu judicieux de l'appeler « conseil » :

> *En matière consultative, le Conseil constitutionnel n'a jamais admis qu'il avait une compétence générale de donneur d'avis. Selon les textes, seuls le Président de la République et le gouvernement peuvent demander un avis dans deux cas précis : la mise en œuvre de l'article 16 et l'organisation du référendum. En dehors de ces cas, le Conseil constitutionnel refuse de répondre à des demandes d'avis […]*[48]

On peut également supposer que cette institution a été créée pour la première fois en France, et que son nom est toujours resté le même, alors que les pays qui ont imité la France par la suite ont choisi d'appeler cette institution « cour », mais ce n'est pas vrai non plus : les premières Cours constitutionnelles ont été créées en 1920 en Tchécoslovaquie et en Autriche, puis en 1948 en Italie et en 1949 en Allemagne.[49]

Une dernière explication porterait alors sur son pouvoir « a posteriori » :

> *La France occupe donc une place intermédiaire, en Europe, entre les systèmes kelséniens " de plein exercice ", où le juge constitutionnel peut connaître de la constitutionnalité d'une loi après sa promulgation, et les démocraties " légicentristes " dans lesquelles la loi échappe totalement au contrôle de constitutionnalité (Royaume Uni, Pays Bas, Suisse).*[50]

Mais depuis le 23 juillet 2008, le Conseil constitutionnel peut, comme les autres cours constitutionnelles, prendre des décisions sur des lois qui sont déjà entrées en vigueur :

> *La « question prioritaire de constitutionnalité » est le droit reconnu à toute personne qui est partie à un procès ou une instance de soutenir qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Si les conditions de recevabilité de la question sont réunies, il appartient au Conseil constitutionnel, saisi sur renvoi par le Conseil d'État et la Cour de cassation de se prononcer et, le cas échéant, d'abroger la disposition législative.*

48 Louis Favoreu, *Le conseil constitutionnel*, Que-sais-je ?
49 Louis Favoreu, *Les cours constitutionnelles*, Que-sais-je ?
50 Conseil Constitutionnel, « Les relations entre le Conseil constitutionnel et les juridictions françaises et européennes », 1998

La question prioritaire de constitutionnalité a été instaurée par la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008. Avant la réforme, il n'était pas possible de contester la conformité à la Constitution d'une loi déjà entrée en vigueur. Désormais, les justiciables jouissent de ce droit nouveau en application de l'article 61-1 de la Constitution.[51]

En vérité, il s'avère que le Conseil constitutionnel français a le même rôle que les autres Cours constitutionnelles existantes :

[…] En revanche, peu importe, comme nous le verrons, que telle ou telle Cour constitutionnelle soit formellement dénommée « conseil, tribunal, ou même cour suprême constitutionnelle », dès l'instant qu'elle répond à la définition qui vient d'être esquissée et qui sera précisée plus loin.[52]

La définition en question évoquée ci-dessus par Louis Favoreu (juriste spécialisé en droit constitutionnel), comporte plusieurs critères :

- le système juridique auquel appartient la cour constitutionnelle doit faire partie d'un état parlementaire,
- la cour constitutionnelle doit être indépendante de toute autorité étatique,
- elle doit avoir le monopole du contentieux constitutionnel :

Dans l'ordre juridique français, le Conseil constitutionnel est le seul organe constitutionnel. Aucun autre n'a le pouvoir de juger la loi à l'aune de la Constitution.[53]

- ses juges (non-magistrats) doivent être désignés par des autorités politiques
- elle doit être une véritable juridiction
- et elle doit se situer hors de l'appareil juridictionnel (c'est la différence entre une cour suprême et une cour constitutionnelle).

51 Conseil constitutionnel, « Découvrir la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC), Mars 2016
52 Louis Favoreu, *Les cours constitutionnelles*, Que-sais-je ?
53 Conseil Constitutionnel, « Les relations entre le Conseil constitutionnel et les juridictions françaises et européennes », 1998

[…] pourquoi s'obstiner à leur refuser ce qualificatif ? D'ailleurs refuser cette dénomination à l'une d'entre elles, pour des raisons de composition, de mode de désignation des membres ou de fonctionnement, revient à les refuser à toutes […]. Et ceci est valable évidemment pour le Conseil constitutionnel français, car ni dans sa composition, ni dans ses attributions, ni dans son fonctionnement il ne diffère des autres Cours.[54]

Bien sûr le problème ici n'est pas de proposer une modification du nom du Conseil constitutionnel, mais on peut se poser la question de la traduction de cette juridiction.

Dans son dictionnaire, G. I. Mačkovskij propose comme traduction : конституционный совет (konstitucionnyj sovet), c'est-à-dire l'équivalent mot à mot de « conseil constitutionnel ». [55]

Mais selon le destinataire de cette traduction, soit il comprendra directement de quoi il est question si il connaît l'existence du Conseil constitutionnel français, soit il pensera s'agit d'un organe uniquement consultatif, ce qui n'est pas le cas.

On peut donc adapter la traduction en fonction de ce destinataire, on pourra alors choisir entre конституционный совет (konstitucionnyj sovet) si la traduction s'adresse à des personnes qui connaissent le système juridique français, ou bien Конституционный Суд (Konstitucionnyj Sud), qui est une traduction tout à fait justifiée, (surtout dans un contexte où cet organe prendrait une décision juridique), si elle s'adresse à des personnes qui ne sont pas spécialisées en droit français, comme c'est le cas par exemple dans les médias.

54 Louis Favoreu, *Les cours constitutionnelles*, Que-sais-je ?
55 Г. И. Мачковский, *Французко-русский юридический словарь*, Москва "Руссо", 1995

3. Le problème des instances

En France :

En France, la Cour d'Appel et la Cour de Cassation font partie de l'ordre judiciaire, elles ont leur équivalent dans l'ordre administratif : la Cour administrative d'appel et le Conseil d'État.

La Cour d'appel

A l'origine, on l'appelait « tribunal d'appel », c'est en 1804 qu'elle prend le nom de Cour d'appel.[56] En 2015, il existait une Cour d'appel par région en France.[57]

Cette juridiction connaît des affaires en deuxième instance, c'est-à-dire qu'elle juge à nouveau les affaires qui ont déjà été jugées en première instance et dont la décision ne satisfaisait pas les ou l'une des parties concernées.

> *La cour d'appel connaît, sous réserve des compétences attribuées à d'autres juridictions, des décisions judiciaires, civiles et pénales, rendues en premier ressort.*
>
> *La cour d'appel statue souverainement sur le fond des affaires.*[58]

Elle peut alors confirmer la décision rendue en première instance, ou alors l'annuler ou la modifier partiellement ou complètement. Ses décisions peuvent alors être frappées d'un pourvoi en cassation.[59]

La Cour d'Appel est divisée en quatre chambres: une chambre commerciale, une chambre sociale et une chambre commerciale en matière civile, ainsi qu'une chambre correctionnelle en matière pénale.[60]

---

56 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
57 Ministère de la justice français, « Tribunaux de Grande Instance, Tribunaux d'Instance et Juridictions de proximité », 2015
58 Art. L311.1 du Code de l'Organisation judiciaire français
59 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008

La Cour de Cassation

Il y a, pour toute la République, une Cour de cassation.[61]

La Cour de cassation statue sur les pourvois en cassation formés contre les arrêts et jugements rendus en dernier ressort par les juridictions de l'ordre judiciaire.

La Cour de cassation ne connaît pas du fond des affaires, sauf disposition législative contraire.[62]

La Cour de cassation comprend des chambres civiles et une chambre criminelle.[63]

Plus précisément, elle est composée de six chambres: trois chambres civiles, une chambre commerciale, financière et économique, une chambre sociale et une chambre criminelle.[64]

La Cour de Cassation est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire, et elle exerce sa compétence sur l'ensemble du territoire français. Elle vérifie la conformité des décisions des cours et tribunaux aux règles de droit, mais ne se prononce jamais sur les éléments de fait (elle ne se prononce que sur la forme des jugements rendus). Elle peut alors casser les décisions rendues et renvoyer les affaires devant d'autres juridictions pour qu'elles soient jugées à nouveau.[65]

Créée en 1790 sous le nom de tribunal de cassation pour assurer le respect de la loi et l'unité de la jurisprudence, elle n'avait pas autant de pouvoirs qu'aujourd'hui. Comme pour la Cour d'Appel, c'est en 1804, en obtenant une nouvelle attribution (une compétence disciplinaire sur l'ensemble du corps judiciaire), qu'elle a été renommée : Cour de Cassation. [66]

On remarque alors qu'en France, les juridictions supérieures ne s'appellent jamais « tribunal » mais « cour ». En Russie on ne trouve pas cette distinction : toutes les juridictions sont appelées « суд » (sud).

---

60 Ministère de la justice français, Présentation de l'ordre judiciaire, en ligne, consulté le 15 avril 2016
61 Art. L411.1 du Code de l'Organisation judiciaire français
62 Art. L411.2 du Code de l'Organisation judiciaire français
63 Art. L421.1 du Code de l'Organisation judiciaire français
64 Cour de Cassation, « Quels sont le rôle et l'organisation de la Cour de Cassation », en ligne, consulté le 31 mars 2016
65 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
66 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008

En ce qui concerne la traduction de cette juridiction, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, on ne peut pas établir d'équivalence entre la Cour Suprême de la Fédération de Russie, et la Cour de Cassation française. En effet, la Cour de Cassation n'est pas la « Cour suprême » de la France, car elle n'a pas toutes les fonctions que peuvent avoir les cours suprêmes étrangères.

En russe on traduit le plus souvent « Cour de Cassation » par « кассационный суд »[67] (kassacionnyj sud), mais en Russie il n'existe pas une Cour de cassation unique, plusieurs juridictions ont le pouvoir de juger en cassation.

En Russie, le terme « кассационный суд » (kassacionnyj sud, qui correspond à la traduction mot à mot) désignera alors n'importe quelle cour capable de juger en cassation et non pas une cour bien précise comme en France.

Pour ce qui est de la Cour d'appel, c'est la même chose, elle n'a pas d'équivalent précis dans le système juridique russe, on la traduit en russe « апелляционный суд »[68] (apelljacionnyj sud, qui correspond là aussi à la traduction mot à mot), mais en Russie, ce terme désignera n'importe quelle cour compétente pour juger en appel, et comme nous le verrons par la suite, celles-ci sont nombreuses.

Pour la Cour de Cassation, si on veut marquer le fait qu'il s'agit d'une juridiction bien précise en France, on peut utiliser une majuscule (ce qui ne se fait pas en russe pour parler de l'ensemble des juridictions compétentes en instance de cassation), et ajouter une précision : « de la République Française », pour insister sur son unicité : « Кассационный суд Французкой Республики » (Kassacionnyj sud Francuzkoj Respubliki, c'est-à-dire « Cour de cassation de la République Française »).

Pour la Cour d'appel, on peut seulement utiliser la majuscule pour indiquer le fait qu'il s'agit bien d'une juridiction en particulier : « Аппеляционный суд » (Appeljacionnyj sud).

---

67 Laboratoire de recherches juridiques, Le système juridique français
Et *Dictionnaire franco-russe Assimil* 2009
Et Г. И. Мачковский, *Французко-русский юридический словарь*, Москва "Руссо", 1995
68 Laboratoire de recherches juridiques, Le système juridique français
Et Traducteur en ligne Reverso

En Russie

L'appel :

En Russie, comme en France, en appel on juge sur le fond des affaires :

1. *После доклада председательствующего или судьи суд заслушивает выступления стороны, подавшей апелляционные жалобу, представление, и возражения другой стороны. […]. Затем суд переходит к проверке доказательств. […].*[69]

1 *Après un rapport du président ou d'un juge, la cour entend la partie qui a fait appel, la représentation et les objections de la partie adverse. […]. Ensuite la cour passe à la vérification des preuves. […].*

A l'inverse de la France, il n'y a pas qu'une sorte de cour d'appel en Russie. En matière pénale, toutes les cours fédérales de droit commun peuvent juger en appel :

2. Апелляционные жалоба, представление подаются:

1) на приговор или иное решение мирового судьи - в районный суд;

2) на приговор или иное решение районного суда, гарнизонного военного суда - в судебную коллегию по уголовным делам верховного суда республики, краевого или областного суда, суда города федерального значения, суда автономной области, суда автономного округа, окружного (флотского) военного суда;

3) на промежуточное решение верховного суда республики, краевого или областного суда, суда города федерального значения, суда автономной области, суда автономного округа, окружного (флотского) военного суда - в судебную коллегию по уголовным делам соответствующего суда;

4) на приговор или иное итоговое решение верховного суда республики, краевого или областного суда, суда города федерального значения, суда автономной области, суда автономного округа, окружного (флотского) военного суда - соответственно в Судебную коллегию по уголовным делам Верховного Суда Российской Федерации, Судебную коллегию по делам военнослужащих Верховного Суда Российской Федерации;

[69] Art. 389.13 du Code de Procédure pénale russe

5) на постановление судьи Верховного Суда Российской Федерации Апелляционную коллегию Верховного Суда Российской Федерации.[70]

Pour les demandes d'appel, les présentations doivent être faites :

1) *Au « rajonnyj sud » pour les jugements et autres décisions du « mirovoj sud'ja »*
2) *A la chambre pénale de la « cour suprême de république, de territoire, de région, de ville d'importance fédérale, de région autonome, ou de district autonome », à la « cour militaire (ou marine) régionale » pour les jugements et autres décisions du « rajonnyj sud ».*
3) *A la chambre pénale de la même cour, pour les décisions intermédiaires de la « cour suprême de république, de territoire, de région, de ville d'importance fédérale, de région autonome, ou de district autonome », et de la « cour militaire (ou marine) régionale ».*
4) *A la chambre pénale ou à la chambre militaire de la Cour Suprême de la Fédération de Russie pour les jugements et autres décisions de la « cour suprême de république, de territoire, de région, de ville d'importance fédérale, de région autonome, ou de district autonome », et de la « cour militaire (ou marine) régionale ».*
5) *A la chambre d'appel de la Cour Suprême de la Fédération de Russie pour les décisions des juges de la Cour Suprême de la Fédération de Russie.*

En matière civile, on retrouve sensiblement la même répartition.[71]

70 Art. 389.3 du Code de Procédure pénale russe
71 Art. 320.1 du Code de Procédure civile russe

La cassation

En ce qui concerne la cassation, on retrouve aussi le même principe qu'en France : on juge sur la forme du jugement et non pas sur les faits :

> *Суд кассационной инстанции проверяет по кассационным жалобе, представлению законность приговора, определения или постановления суда, вступивших в законную силу.*[72]
>
> *La cour, en instance de cassation, vérifie suite à un pourvoi en cassation, la légalité du jugement ou de la décision de la cour, entrés en vigueur.*

Comme on le voit dans l'article du Code de Procédure pénale précédent, les cours peuvent juger en cassation sur des décisions qui sont déjà entrées en vigueur, alors que ce n'est pas le cas en appel.[73]

Comme pour l'appel, en matière pénale, il existe plusieurs cours compétentes pour juger les affaires de droit commun en instance de cassation en Russie :

> *Рассмотрение уголовных дел в кассационном порядке осуществляется президиумом верховного суда республики, краевого или областного суда, суда города федерального значения, суда автономной области, суда автономного округа, окружного (флотского) военного суда в составе не менее трех судей, Судебной коллегией по уголовным делам Верховного Суда Российской Федерации и Судебной коллегией по делам военнослужащих Верховного Суда Российской Федерации в составе трех судей […]*[74]
>
> *Le jugement des affaires pénales en instance de cassation s'effectue par le Presidium des « cours suprêmes des républiques, par les cours des territoires ou des régions, des villes d'importance fédérale, des régions et des districts autonomes », les « cours militaires (ou marines) régionales », constituées d'au moins trois juges, par la chambre pénale ou par la chambre militaire de la Cour Suprême de la Fédération de Russie constituée d'au moins trois juges. […]*

Ces mêmes cours jugent également en cassation en matière civile.[75]

---

72 Art. 401.1 du Code de Procédure pénale russe
73 Code de Procédure civile russe
74 Art. 30 du Code de Procédure pénale russe
75 Art. 377 du Code de Procédure civile russe

Le contrôle judiciaire : « надзор » (nadzor) :

En Russie il existe encore une autre instance supérieure à toutes les autres: le contrôle judiciaire[76]:

> *Суды, рассматривающие дела в апелляционном или кассационном порядке, считаются вышестоящими по отношению к судам первой инстанции. Суды, рассматривающие дела в порядке надзора, считаются вышестоящими по отношению к судам, принимавшим ранее решения по делу.*[77]

> *Les cours qui examinent les affaires en instances d'appel et de cassation sont supérieures au cours qui jugent en première instance. Les cours qui examinent les affaires en instance de contrôle judiciaire sont supérieures au cours s'étant précédemment exprimées sur l'affaire.*

Comme pour la cassation, l'instance de contrôle judiciaire porte sur des décisions qui sont déjà entrées en vigueur :

> *1. Вступившие в законную силу судебные решения,[…], могут быть пересмотрены в порядке надзора Президиумом Верховного Суда Российской Федерации по жалобам и представлениям […].*
>
> *2. Суд надзорной инстанции проверяет по надзорным жалобе, представлению законность приговора, определения или постановления суда.*[78]

> 1. *Les décisions juridiques entrées en vigueur […] peuvent être révisées, à titre de contrôle par le Présidium de la Cour Suprême de la Fédération de Russie, suite à une plainte ou réclamation […].*
> 2. *La Cour, en instance de contrôle vérifie, suite à une plainte ou une réclamation de contrôle, la légalité du jugement ou de la décision de la cour.*

Le Présidium ne juge que sur des décisions prises par la Cour Suprême de la Fédération de Russie (ou par certaines de ses chambres, ou par son Présidium).[79]

---

76 Г. И. Мачковский, *Французко-русский юридический словарь,* Москва "Руссо", 1995
77 Art. 36, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"
78 Art. 412.1 du Code de Procédure pénale russe
79 Art. 412.1 du Code de Procédure pénale russe

Suite à une plainte ou une réclamation de contrôle, la Cour Suprême peut rejeter la plainte, annuler ou modifier la décision ou la peine, mettre fin à la procédure de jugement ou bien renvoyer l'affaire à une autre cour (en première instance, en appel ou bien en cassation).[80]

Comme pour l'appel et la cassation, cette instance ne se limite pas à une seule cour. En effet, comme nous le verrons ensuite, ce contrôle peut être effectué pour les juridictions inférieures à la Cour Suprême de la Fédération de Russie, par d'autres juridictions.

En France, il n'existe pas d'instance supérieure à la cassation. La première des six chambres civiles de la Cour de Cassation est bien dotée d'une compétence disciplinaire, mais ce n'est pas une instance supérieure aux autres, et elle concerne l'ensemble des membres des professions judiciaires.[81]

[80] Art. 412.11 du Code de Procédure pénale russe
[81] Serge Braudo, *dictionnaire du droit privé français*, en ligne, consulté le 31 mars 2016

Суды общей юрисдикции среднего звена (Sudy obščej jurisdikcii srednego zvena)

Les cours d'échelon (ou de niveau) moyen[82], sont séparées en différentes catégories, mais elles ont toutes le même rôle. On distingue cinq catégories:

- les « cours suprêmes des républiques » (верховный суд республики - verxovnyj sud respubliki),

- les « cours des territoires ou des régions » (краевой /областной суд – kraevoj/oblastnoj sud),

- les « cours des villes d'importance fédérale » (суд города федерального значения - sud goroda federal′nogo značenija),

- les « cours des régions autonomes » (суд автономной области - sud avtonomnoj oblasti),

- les « cours des districts autonomes » (суд автономного округа - sud avtonomnogo okruga)[83]

1. *Верховный суд республики , краевой (областной) суд, суд города федерального значения, суд автономной области, суд автономного округа в пределах своей компетенции рассматривают дела в качестве суда первой и второй инстанции, в порядке надзора и по новым или вновь открывшимся обстоятельствам.*

2. *Перечисленные в части 1 настоящей статьи суды являются непосредственно вышестоящими судебными инстанциями по отношению к районным судам, действующим на территории соответствующего субъекта Российской Федерации.*[84]

1 *Les « cours suprêmes des républiques, les cours des territoires (et des régions), les cours des villes d'importance fédérale, les cours des régions autonomes et les cours des districts autonomes », dans les limites de leurs compétences, examinent les affaires en première et deuxième instance, à titre de contrôle judiciaire (nadzor), et sur des faits nouveaux ou nouvellement découverts.*

2 *Les cours énumérées dans la première partie du présent article sont directement supérieures au « rajonnyj sud » exerçant sur le territoire correspondant du sujet de la Fédération de Russie.*

82 Dictionnaire juridique en ligne, lawtoday.ru, consulté le 1er avril 2016
83 Constitution de la Fédération de Russie, traduite en français, en ligne, consulté le 31 mars 2016
84 Art. 20, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"

Ces cours comprennent un présidium (une assemblée qui s'occupe entre autres des instances d'appel et de cassation), une chambre civile, une chambre administrative ainsi qu'une chambre pénale.[85]

En matière civile, comme en matière pénale, ces juridictions sont compétentes pour juger en première instance les affaires d'importance supérieure à celles qui sont jugées par le «районный суд » (rajonnyj sud) :

> *1. Верховный суд республики, краевой, областной суд, суд города федерального значения, суд автономной области и суд автономного округа рассматривают в качестве суда первой инстанции гражданские дела:*
>
> *1) связанные с государственной тайной*[86]

> 1. *Les « cours suprêmes des républiques, les cours des territoires et des régions, les cours des villes d'importance fédérale, les cours des régions autonomes et les cours des districts autonomes » jugent les affaires en matière civile en première instance :*
>
> 1) *Liées au secret d'État*

> *Верховному суду республики, краевому или областному суду, суду города федерального значения, суду автономной области, суду автономного округа, […] подсудны:*
>
> *1) уголовные дела […]*
>
> 2) *уголовные дела в отношении члена Совета Федерации, депутата Государственной Думы, судьи Конституционного Суда Российской Федерации, судьи федерального суда общей юрисдикции или федерального арбитражного суда, мирового судьи, судьи конституционного суда субъекта Российской Федерации […]*
>
> 3) *уголовные дела, в материалах которых содержатся сведения, составляющие государственную тайну.*[87]
>
> *Les cours suprêmes des républiques, les cours des territoires (et des régions), les cours des villes d'importance fédérale, les cours des régions autonomes et les cours des districts autonomes, sont compétentes pour :*

85 Art. 24, loi fédérale constitutionnelle du 7 février 2011 "О судах общей юрисдикции в Российской Федерации"
86 Art. 26 du Code de Procédure civile russe
87 Art. 31 du Code de Procédure de pénale russe

1) *Les affaires pénales […]*

2) *Les affaires pénales concernant un membre du Conseil de la Fédération, un député de l'Assemblée Nationale (Douma), un juge de « Konstitucionnyj Sud » de la Fédération de Russie, un juge d'une cour fédérale de droit commun ou d'une cour fédérale d'arbitrage, un « mirovoj sud'ja », un juge de « Konstitucionnyj Sud » d'un sujet de la Fédération de Russie […]*

3) *Les affaires pénales qui contiennent des informations constituant un secret d'état.*

La traduction des termes désignant ces cours est assez compliquée. Elle dépend beaucoup de la connaissance et de la compréhension du découpage administratif de la Russie, qui est difficile à comprendre pour les francophones.

Pour les termes russes « край » (kraj), « область » (oblastʹ), « округ » (okrug), il y a une multiplicité d'équivalents qui se confondent : territoire, région, district, arrondissement, secteur, département… On peut bien sûr trouver une traduction officielle (comme par exemple dans la traduction française de la Constitution de la Fédération de Russie), si la traduction s'adresse à des personnes qui connaissent le système juridique russe, mais ces termes n'évoquent rien de précis pour les francophones en général

.

De plus, s'il est question dans un texte de toutes ces juridictions à la fois, on pourrait être poussé à croire qu'il existe une hiérarchie entre ces différentes cours (par exemple une cour suprême de république serait supérieure à une cour de région ou de district autonome), ce qui n'est pas le cas.

Ce sont toutes des cours d'échelon moyen, elles ont à peu près la même place dans la hiérarchie du système juridique que la Cour d'Appel française.

En effet, dans le premier chapitre nous avions choisi de faire correspondre le département français et le Tribunal de Grande instance au « район » (rajon) et au « районный суд » (rajonnyj sud) russes. Nous avons également vu que la Cour d'appel française se situe au niveau régional, qui est supérieur au niveau départemental en France. En Russie, les républiques, territoires et régions se situe au niveau supérieur par rapport aux « районы » (rajony). Donc même si les organisations territoriales de ces deux pays ne sont pas comparables, on peut envisager, d'un point de vue simplement juridique, de faire correspondre les compétences territoriales des régions françaises aux compétences territoriales des républiques, territoires et régions russes.

Cependant on ne peut pas les traduire par « cours d'appel » parce qu'elles ont d'autres fonctions que de juger en appel.

En vérité, si la traduction s'adresse à des personnes qui ne connaissent pas bien la Russie, il n'est pas vraiment important de préciser la nature exacte des territoires sur lesquels exercent ces cours, parce qu'elles ont toutes le même rôle (elles sont toujours énumérées ensemble dans les mêmes articles des lois fédérales constitutionnelles et des Codes de procédures (pénale et civile).

Il semblerait donc plus correct d'utiliser pour ces juridictions une traduction qui évoque leur place dans le système judiciaire et leur fonction : « Cours d'échelon moyen », expression qui se rapproche de la place de la Cour d'appel dans le système juridique français.

S'il s'agit d'une Cour en particulier, il faudra mentionner ensuite la ville ou la région dont il est question, par exemple : Cour d'échelon moyen de Saint Petersbourg, de Carélie, de Toula…

4. Les juridictions qui n'ont pas d'équivalent

Certaines juridictions n'ont pas d'équivalent dans l'autre pays, soit parce qu'elles occupent une place qui n'existe pas dans la hiérarchie du système juridique du pays (c'est le cas de la Cour Suprême de la Fédération de Russie et de la juridiction de proximité française), soit parce qu'elles exercent dans un domaine particulier qui n'a pas nécessité la création d'une cour spécialisée dans l'autre pays (comme c'est le cas pour le Conseil des Prud'hommes et le Tribunal des conflits en France). Ces quelques juridictions ne posent donc de problème de traduction que dans un seul sens.

Верховный суд Российской Федерации (Verxovnyj sud Rossijskoj Federacii)

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la Cour Suprême de la Fédération de Russie a un rôle de contrôle des autres juridictions. Elle juge également certaines affaires en première instance, par exemple dans le domaine économique, car depuis février 2014, elle a repris le rôle de l'ancienne Cour supérieure d'arbitrage : « Высший арбитражный суд » (Vysšij arbitražnyj sud) [88]:

1. *Верховный Суд Российской Федерации является высшим судебным органом по гражданским делам, делам по разрешению экономических споров, уголовным, административным и иным делам […].*[89]

2. *Верховный Суд Российской Федерации рассматривает отнесенные к его подсудности дела в качестве суда первой инстанции и по новым или вновь открывшимся обстоятельствам.*[90]

1 *« Verxovnyj Sud » de la Fédération de Russie est un organe judiciaire suprême pour les affaires civiles, les affaires sur les résolutions des conflits économiques, les affaires pénales, administratives et autres, […]*

88 Loi fédérale constitutionnelle du 5 février 2014 "О внесении изменений в Федеральный конституционный закон "О судебной системе Российской Федерации"
89 Art. 19, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"
90 Art. 19, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"

2 « Verxovnyj Sud » de la Fédération de Russie statue sur des affaires qui relèvent de sa compétence en première instance et sur des affaires comprenant des faits nouveaux ou nouvellement découverts.

Elle peut, comme les cours d'échelon moyen, juger en appel et en cassation:

2. Верховный Суд Российской Федерации осуществляет в предусмотренных федеральным законом процессуальных формах судебный надзор за деятельностью судов, образованных в соответствии с настоящим Федеральным конституционным законом, рассматривая гражданские дела, дела по разрешению экономических споров, уголовные, административные и иные дела, подсудные указанным судам, в качестве суда надзорной инстанции, а также в пределах своей компетенции в качестве суда апелляционной и кассационной инстанций.[91]

2 « Verxovnyj Sud » de la Fédération de Russie exerce dans le cadre de la procédure prévue par la loi fédérale le contrôle judiciaire de l'activité des juridictions établies par la présente loi fédérale constitutionnelle, en ce qui concerne les affaires civiles, les affaires sur les résolutions des conflits économiques, les affaires pénales, administratives et d'autres affaires, relevant de la compétence de ces juridictions, en qualité de cour de contrôle judiciaire (nadzor), et dans les limites de ses compétences en qualité de cour d'appel et de cassation.

Mais cette cour exerce également de nombreuses autres fonctions :

- elle est à la tête de toutes les autres juridictions de la Fédération de Russie,
- elle a un droit d'initiative législative,
- elle donne des explications sur la pratique du droit aux autres tribunaux,
- elle peut demander à la Cour Constitutionnelle de la Fédération de Russie de vérifier la constitutionnalité d'une loi,
- en cas de délit concernant les désignations des membres des institutions nationales, de trahison ou de faute grave, la Douma engage des poursuites contre le Président de la Fédération de Russie et contre le Procureur général et le Président du Comité d'Enquête de la Fédération de Russie pour les affaires pénales, et la Cour Suprême de la Fédération de Russie est chargée de l'affaire,
- elle autorise les accords internationaux de la Fédération de Russie,
- elle publie des actes judiciaires.[92]

91 Art. 19, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"
92 Art. 2, loi fédérale constitutionnelle du 5 février 2014 "О Верховном Суде Российской Федерации"

Cette Cour ne peut être comparée à aucune juridiction française, car toutes ces fonctions sont réparties entre différentes institutions en France (par exemple, la Cour de Cassation est à la tête de toutes les juridictions judiciaires en France, et le Conseil d'État est à la tête des juridictions administratives)[93].

Elle est composée de 170 juges, répartis entre [94]:

- un plénum, (le Président de la Cour, ses adjoints et les présidents des différentes chambres de la Cour ; de plus, le Président de la Cour Constitutionnelle de la Fédération de Russie, le Procureur Général de la Fédération de Russie, le Ministre de la Justice, leurs adjoints et des juges d'autres cours sont autorisés à y participer), il ne juge pas les affaires de la Cour Suprême de la Fédération de Russie, mais résout des problèmes généraux (par exemple il donne des explications de la pratique du droit, il peut saisir la Cour Constitutionnelle de la Fédération de Russie, il élit les présidents des différentes chambres de la Cour…)[95],
- un présidium, (composé du Président de la Cour, de ses adjoints, et des juges de la Cour), qui se réunit au moins une fois par mois. Il publie des décrets, il s'occupe du contrôle judiciaire, il peut également saisir la Cour Constitutionnelle de la Fédération de Russie…)[96]
- de différentes chambres : chambre d'appel, chambre administrative, chambre civile, chambre pénale, chambre économique, chambre militaire, et chambre disciplinaire

En revanche, en ce qui concerne la justice constitutionnelle, la Cour Suprême de la Fédération de Russie n'a pas le rôle de contrôle constitutionnel, comme c'est le cas des cours suprêmes des pays qui fonctionnent sur le modèle des États-Unis :

> *La justice constitutionnelle ne se divise pas : soit elle est diffuse, mais au sein d'un appareil juridictionnel unique coiffé par une seule Cour Suprême ; soit elle est concentrée aux mains d'une juridiction constitutionnelle unique.*[97]

Puisque la Russie fonctionne sur le système kelsénien, elle a une cour constitutionnelle, la Cour Suprême de la Fédération de Russie ne s'occupe donc pas du contrôle constitutionnel.

93 Art. 68 de la Constitution de la République Française
94 Art. 3, loi fédérale constitutionnelle du 5 février 2014 "О Верховном Суде Российской Федерации"
95 Art. 5, loi fédérale constitutionnelle du 5 février 2014 "О Верховном Суде Российской Федерации"
96 Art. 6 et 7, loi fédérale constitutionnelle du 5 février 2014 "О Верховном Суде Российской Федерации"
97 Louis Favoreu, *Les Cours constitutionnelles*, Que-sais-je ?

La Cour Suprême est la traduction d'usage pour « Верховный Суд » (Verxovnyj Sud)[98].

Même si cette juridiction n'a pas d'équivalent en France, ce terme est connu des francophones en raison des nombreux pays qui en ont une dans leur système juridique.

Même si elle n'a pas le rôle de contrôle constitutionnel qu'ont les autres cours suprêmes d'autres états, la dénomination « Cour Suprême » lui convient tout à fait : elle est à la tête du système juridique russe et exerce de nombreuses fonctions d'importance élevée.

De plus, ce terme évoque très clairement le rôle majeur et la position hiérarchique de cette cour dans le système juridique russe. Il ne faut toutefois pas oublier de préciser : Cour Suprême « de la Fédération de Russie », afin d'éviter toute confusion avec les autres cours suprêmes des républiques de la Russie, qui sont des cours d'échelon moyen.

98 Constitution de la Fédération de Russie, traduite en français (disponible sur constitution.ru, consulté le 31 mars 2016)
Et *Dictionnaire franco-russe Assimil* 2009
Et Traducteur en ligne Reverso

Le Juge ou la Juridiction de proximité

La juridiction de proximité statue en première instance en matière civile et pénale.[99]

Cette juridiction avait été créée pour alléger la tâche des autres juridictions (les tribunaux d'instance et de grande instance) et rendre la justice moins lente.[100]

C'est une juridiction à juge unique (c'est la raison pour laquelle on peut l'appeler « juge » ou bien « juridiction »). Les juges de proximité ne sont pas des magistrats (ils peuvent avoir un autre emploi en parallèle) et ils sont élus temporairement.[101]

Ils jugent les petits litiges (ceux dont la valeur ne dépasse pas 4000 euros), en matière civile, et les petites infractions pénales. [102]

Ils sont rattachés au Tribunal de Grande Instance, et ils tiennent leurs audiences dans un Tribunal d'Instance, mais l'appel de leurs décisions est renvoyé devant une autre Juridiction de proximité

On peut se demander si le juge de proximité français correspond au « Мировой судья » (Mirovoj sudʹja) russe, puisque ces deux juridictions sont situées tout en bas du système juridique de leur pays.

Mais plusieurs détails réfutent cette hypothèse :

- Le juge russe « Мировой судья » (Mirovoj sudʹja) doit avoir une formation juridique supérieure, il ne peut pas exercer une autre profession.
- Il peut juger en matière pénale et donner des peines allant jusqu'à deux ans de prison[103], alors que la Juridiction de proximité ne juge en matière pénale que les contraventions des quatre premières classes (c'est-à-dire les moins graves, car les contraventions de la cinquième classe sont jugées par le Tribunal de police), et ne peut donc pas condamner à la prison.[104]

99 Art. L231.1 du Code de l'Organisation judicaire français
100 Pierre Villard, *Histoire des institutions publiques de la France de 1789 à nos jours*
101 Serge Braudo, dictionnaire du droit privé français, en ligne, consulté le 31 mars 2016
102 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
103 Dictionnaire juridique en ligne, lawtoday.ru, consulté le 1er avril 2016
104 Ministère de la justice français, « Tribunal de police », justice.gouv.fr, consulté le 1er avril 2016

- L’appel du « Мировой судья » (Mirovoj sudʹja) se fait devant le « Районный суд » (Rajonnyj sud). [105]

Enfin, il est prévu que les juridictions de proximité soient supprimées en 2017, les Tribunaux d’instance seront alors à nouveau chargés de leurs affaires.[106]

Tous ces éléments rapprochent le « мировой судья » (mirovoj sudʹja) russe du Tribunal d’Instance français, et non pas de la juridiction de proximité.

De plus, pour des raisons de correspondances semblables entre le Tribunal d’Instance et le Tribunal de Grande Instance français, et le « мировой судья (mirovoj sudʹja) et le « районный суд » (rajonnyj sud), nous avons choisi d’établir une équivalence entre ces quatre juridictions dans le premier chapitre de cette partie. La traduction « мировой судья » (mirovoj sudʹja) n’est donc plus disponible pour la juridiction de proximité.

De plus, il n’existe apparemment pas de tribunal en dessous du « мировой судья » en Russie, donc on ne peut pas établir d’équivalence avec une autre juridiction russe.

Il existe cependant une traduction déjà utilisée: « местный суд »[107] (mestnyj sud, c'est-à-dire « tribunal local »). Cette traduction semble très pertinente : en effet, elle correspond à la logique russe des désignations des juridictions selon la compétence territoriale. Il est donc évident qu’un tribunal « local » se situe au bas de la hiérarchie du système juridique pour des russophones.

105 Art. 21 loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"
106 Ministère de la justice français, « Juridiction de proximité », justice.gouv.fr, consulté le 1er avril 2016
107 Laboratoire de recherches juridiques, Le système juridique français

Le Conseil des Prud'hommes

En France, le Conseil des Prud'hommes est la juridiction spécialisée dans le droit du travail, elle fonctionne selon le Code du Travail :

> *Le conseil de prud'hommes règle par voie de conciliation les différends qui peuvent s'élever à l'occasion de tout contrat de travail soumis aux dispositions du présent code entre les employeurs, ou leurs représentants, et les salariés qu'ils emploient.*
>
> *Il juge les litiges lorsque la conciliation n'a pas abouti.*[108]

> *Le conseil de prud'hommes règle les différends et litiges des personnels des services publics, lorsqu'ils sont employés dans les conditions du droit privé.*[109]

> *Le conseil de prud'hommes règle les différends et litiges nés entre salariés à l'occasion du travail.*[110]

Le Conseil des Prud'hommes est constitué de juges non-professionnels représentant les employeurs et les salariés.[111] C'est probablement la raison pour laquelle on l'appelle conseil et non pas tribunal, ou cour.

Cette juridiction française n'a pas d'équivalent en Russie, car les conflits concernant le domaine du travail y sont résolus dans les juridictions de droit commun :

> *1. Суды рассматривают и разрешают:*
>
> *1) исковые дела с участием граждан, организаций, органов государственной власти, органов местного самоуправления о защите нарушенных или оспариваемых прав, свобод и законных интересов, по спорам, возникающим из гражданских, семейных, трудовых, жилищных, земельных, экологических и иных правоотношений*[112]

108 Art. L1411.1 du Code du Travail français
109 Art. L1411.2 du Code du Travail français
110 Art. L1411.3 du Code du Travail français
111 Ministère de la Justice français, « Conseiller prud'homme », 2007
112 Art. 22 du Code de Procédure civile russe

1 .Les tribunaux examinent et jugent :

1) Les procès impliquant les citoyens, les organisations, les autorités publiques, les collectivités territoriales, sur la protection des droits violés ou contestés, des libertés, des intérêts légitimes, dans les conflits civils, familiaux, du travail, de location, fonciers, écologiques et d'autres relations juridiques

Индивидуальные трудовые споры рассматриваются комиссиями по трудовым спорам и судами.[113]

Les conflits individuels du travail sont résolus par des commissions spécialisées dans les conflits du travail, et par les tribunaux.

В судах рассматриваются индивидуальные трудовые споры […][114]

Dans les tribunaux sont résolus les conflits individuels du travail […]

Dans ces articles du Code de Procédure civile et du Code du travail russes, il n'est pas évident qu'il s'agit bien des tribunaux de droit commun, mais cet extrait d'un décret du Plénum de la Cour Suprême de la Fédération de Russie le confirme :

1. *В силу пункта 1 части 1 статьи 22 ГПК РФ и статей 382, 391 Трудового кодекса РФ […] дела по спорам, возникшим из трудовых правоотношений, подведомственны судам общей юрисдикции.*[115]

1. En vertu du premier paragraphe de l'article 22 de la première partie du Code de Procédure Civile de la Fédération de Russie, et des articles 382 et 391 du Code du travail de la Fédération de Russie […] les conflits découlant des relations au travail, sont de la compétence des tribunaux de droit commun.

113 Art. 382 du Code du Travail russe
114 Art. 391 du Code du Travail russe
115 Plénum de la Cour Suprême de la Fédération de Russie, décret « Sur l'application du Code du travail de la Fédération de Russie par les juridictions de la Fédération de Russie », 17 mars 2004 (modifiée le 24 novembre 2015)

Pour la traduction du « Conseil des Prud'hommes » en russe, trois solutions sont possibles :

- soit la traduction mot-à-mot « совет прюдомов » (sovet prjudomov),
- soit la traduction que propose G. I. Mačkovskij dans son dictionnaire [116] : « прюдомальный суд » (prjudomalʹnyj sud, c'est-à-dire : « tribunal prud'homal »)
- soit une traduction plus descriptive formée à partir de la préposition « по » (po) suivie du datif : « суд по трудовым спорам » (sud po trudovym sporam, c'est-à-dire « tribunal chargé des conflits du travail »). [117]

La traduction mot à mot peut convenir pour les personnes qui connaissent le Conseil des Prud'hommes français, mais pour des russophones qui ne connaitraient pas le système juridique français, elle n'évoquera rien, que ce soit en ce qui concerne la notion de « Prud'hommes », ou même celle de « conseil ». En effet, on retrouve le même problème que pour le Conseil Constitutionnel : la dénomination « conseil » peut porter à croire qu'il ne s'agit pas d'une cour qui peut prendre des décisions de justice, alors que c'est bien le cas du Conseil des Prud'hommes.

La traduction proposée par G. I. Mačkovskij, résout ce problème puisqu'il remplace le terme « conseil » par celui de « tribunal », mais le problème du terme « Prud'homme » se pose toujours.

En revanche, la dernière solution est beaucoup plus claire : il devient évident pour un russophone qu'il existe en France une juridiction spécialisée dans le droit du travail. Il semble que cette traduction soit donc la mieux appropriée dans la plupart des cas.

116 Г. И. Мачковский, *Французко-русский юридический словарь*, Москва "Руссо", 1995
117 Laboratoire de recherches juridiques, Le système juridique français

Le Tribunal des Conflits

Le Tribunal des conflits est une juridiction française destinée à départager les conflits de compétence entre les juridictions de l'ordre judiciaire et celles de l'ordre administratif. Il est composé de 8 juges : 4 de la Cour de Cassation (pour représenter l'ordre judiciaire), et 4 du Conseil d'État (pour représenter l'ordre administratif.[118]

Il n'existe pas de Tribunal des conflits en Russie, d'une part, parce que le système juridique russe n'est pas séparé en deux ordres, et d'autre part:

- soit les problèmes de compétences sont réglés par la Cour constitutionnelle[119]

- soit les différents codes de procédure règlent ce problème de manière simple :

Le Code de Procédure civile :

> *4. Дело, направленное из одного суда в другой, должно быть принято к рассмотрению судом, в который оно направлено. Споры о подсудности между судами в Российской Федерации не допускаются.*[120]
>
> *4. Une affaire transmise par un tribunal à un autre, doit être jugée par le tribunal auquel elle a été transmise. Les conflits de compétence entre les tribunaux de la Fédération de Russie ne sont pas autorisés.*

Le Code de Procédure arbitrale :

> *4. Дело, направленное из одного арбитражного суда в другой, должно быть принято к рассмотрению судом, в который оно направлено. Споры о подсудности между арбитражными судами в Российской Федерации не допускаются.* [121]
>
> *4. Une affaire transmise par une cour d'arbitrage à une autre, doit être jugée par la cour à laquelle elle a été transmise. Les conflits de compétence entre les cours d'arbitrage de la Fédération de Russie ne sont pas autorisés.*

118 Ministère de la justice, La justice en France, 2008
119 Dictionnaire juridique en ligne, lawtoday.ru, consulté le 1er avril 2016
120 Art. 33.4 du Code de Procédure civile russe
121 Art. 39.4 du Code de Procédure arbitrale russe

Le Code de Procédure pénale :

> *Споры о подсудности между судами не допускаются. Любое уголовное дело, переданное из одного суда в другой в порядке, установленном статьями 34 и 35 настоящего Кодекса, подлежит безусловному принятию к производству тем судом, которому оно передано.*[122]
>
> *Les conflits de compétence entre les tribunaux ne sont pas autorisés. Une affaire pénale transmise d'un tribunal à un autre, dans les formes indiquées dans les articles 34 et 35 du présent Code, doit obligatoirement être acceptée par le tribunal auquel elle a été transmise.*

Pour traduire le « Tribunal des conflits », on ne peut pas envisager la solution du mot-à-mot qui n'apporterait rien dans la langue d'arrivée. En effet, dans un pays où il existe un tribunal des conflits, sa dénomination est évidente, mais dans un pays où cette juridiction est inconnue, on ne comprendrait pas de quoi il s'agit : une multitude de tribunaux servent à résoudre des conflits, et on ne saurait pas de quel genre de conflit il s'agit.

Il est alors nécessaire d'utiliser une traduction plus descriptive. On utilise ici aussi la préposition « по » (po), comme nous l'avons déjà vu avec le Conseil des Prud'hommes.

C'est ce que propose G. I. Mačkovskij dans son dictionnaire : « суд по спорам о подсудности дел » (sud po sporam o podsudnosti del, c'est-à-dire, tribunal pour les conflits de compétence sur les affaires).[123]

[122] Art. 36 du Code de Procédure pénale russe
[123] Г. И. Мачковский, *Французко-русский юридический словарь*, Москва "Руссо", 1995

Le Tribunal pour enfants

En France, le Tribunal pour enfants est une juridiction pénale spéciale[124], mais elle n'a pas de Code de loi particulier, sa compétence est fixée par le Code de l'Organisation judiciaire:

> *Le tribunal pour enfants connaît, dans les conditions définies par l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, des contraventions et des délits commis par les mineurs et des crimes commis par les mineurs de seize ans.*[125]

En Russie, dans la loi fédérale constitutionnelle « Sur le système juridique de la Fédération de Russie », on ne trouve pas de juridiction spécialisée dans les affaires des mineurs.

En revanche, on peut trouver, au niveau local, des « commissions chargées des affaires des mineurs et de la protection de leurs droits » :

> 1. *Комиссии по делам несовершеннолетних и защите их прав […] являются коллегиальными органами системы профилактики безнадзорности и правонарушений несовершеннолетних […], создаются высшими исполнительными органами государственной власти субъектов Российской Федерации и органами местного самоуправления […]*[126]

> 1. *Les commissions chargées des affaires des mineurs et de la protection de leurs droits […] sont des organes collégiaux du système de prévention contre la négligence et la délinquance des mineurs […], qui sont créés par les pouvoirs publics supérieurs exécutifs des sujets de la Fédération de Russie et les collectivités locales […]*

La justice des mineurs ne fonctionne donc pas de la même manière dans les deux pays, et il n'existe pas d'équivalent du Tribunal pour enfants français en Russie. Dans son dictionnaire, Г. И. Мачковский propose alors la traduction « суд по делам несовершеннолетних » (sud po delam nesoveršennoletnix).[127] Cette solution semble très bien trouvée car comme nous l'avons vu pour les juridictions précédentes, la préposition « по » (po) suivie du datif permet aisément de qualifier les juridictions spécialisées. De plus, cette traduction est très proche du nom des commissions pour les mineurs qui existent en Russie.

---

124 Faculté de droit virtuelle de Lyon 3, « Les juridictions et les procès», 2004
125 Art. L251.1 du Code de l'Organisation judiciaire français
126 Décret du Parlement de la Fédération de Russie du 6 novembre 2013 "Об утверждении Примерного положения о комиссиях по делам несовершеннолетних и защите их прав"
127 Г. И. Мачковский, Французко-русский юридический словарь, Москва "Руссо", 1995

La Cour d’assises

La Cour d’assises est une juridiction pénale qui connait des affaires les plus graves, sa compétence est fixée dans le Code de procédure pénale :

> *La cour d'assises a plénitude de juridiction pour juger, en premier ressort ou en appel, les personnes renvoyées devant elle par la décision de mise en accusation.*
>
> *Elle ne peut connaître d'aucune autre accusation.*[128]

> *Si le juge d'instruction estime que les faits retenus à la charge des personnes mises en examen constituent une infraction qualifiée crime par la loi, il ordonne leur mise en accusation devant la cour d'assises.[…]*[129]

Elle est chargée de juger les personnes accusées de crimes, de tentative ou de complicité de crime, elle se réunit tous les trois mois pendant 15 jours, et elle est composée de trois juges professionnels ainsi que d’un jury de neuf citoyens tirés au sort.[130] En France, les sessions de la Cour d’assises se déroulent dans les Cours d’appel.

Cette juridiction a son équivalent en Russie, d’ailleurs c’est peut être la cour qui pose le moins de problèmes de traduction, elle correspond en Russie à « суд присяжных »[131] (sud prisjažnyx).

128 Art. 231 du Code de Procédure pénale français
129 Art. 181 du Code de Procédure pénale français
130 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
131 Laboratoire de recherches juridiques, Le système juridique français
Et Г. И. Мачковский, Французко-русский юридический словарь, Москва "Руссо", 1995
Et *Dictionnaire franco-russe Assimil* 2009

Суд Присяжных (Sud Prisjažnyx)

En Russie, les sessions de la Cour d'assises se déroulent à la Cour Suprême de la Fédération de Russie ou dans les cours d'échelon moyen.

> *1. Граждане Российской Федерации […] имеют право участвовать в осуществлении правосудия в качестве присяжных заседателей при рассмотрении судами первой инстанции подсудных им уголовных дел с участием присяжных заседателей. […]*
>
> *2. Участие в осуществлении правосудия в качестве присяжных заседателей граждан, включенных в списки кандидатов в присяжные заседатели, является их гражданским долгом.*[132]

> 1. *Les citoyens de la Fédération de Russie […] ont le droit de participer à l'administration de la justice en tant que juré, lors des jugements d'affaires pénales en première instance nécessitant la participation de jurés. […]*
> 2. *La participation à l'administration de la justice en tant que juré par les citoyens, inscrits dans les listes de candidats aux sessions d'assises, est un devoir civique.*

La Cour d'assises des mineurs

En France, nous avons également une Cour d'assises des mineurs, qui n'a pas d'équivalent en Russie. Pour la traduction de cette juridiction, on peut prendre exemple sur les dénominations des juridictions étudiées ci-dessus :

- « Комиссии по делам несовершеннолетних » (Komissii po delam nesoveršennoletnix, c'est à dire « commissions chargées des affaires des mineurs »),
- « Суд Присяжных » (Sud Prisjažnyx, la Cour d'assises),

En combinant ces deux formules, on obtient : Суд присяжных по делам несовершеннолетних (Sud prisjažnyx po delam nesoveršennoletnix, c'est à dire « Cour d'assises chargée des affaires des mineurs »).

132 Art. 2, loi fédérale constitutionnelle du 20 août 2004 "О присяжных заседателях федеральных судов общей юрисдикции в Российской Федерации"

5. Les juridictions spéciales, les juridictions spécialisées et les juridictions d'exception

En France, dans le langage juridique, « juridiction d'exception » signifie la même chose que « juridiction spéciale » ou « juridiction spécialisée », il s'agit de toutes les juridictions auxquelles la loi attribue une compétence particulière :

> *Le tribunal de grande instance connaît de toutes les affaires civiles et commerciales pour lesquelles la compétence n'est pas attribuée, en raison de leur nature ou du montant de la demande, à une autre juridiction.*[133]

Mais il ne faut pas confondre les termes du langage courant et ceux du langage juridique :

Les juridictions spéciales françaises sont le tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes, les juridictions des forces armées, et d'autres encore.

En revanche, même si on peut dire que les juridictions de l'ordre administratif sont spécialisées dans les litiges de l'administration, d'après leur statut juridique, ce sont des juridictions de droit commun. Leur spécialisation est déjà établie dans la séparation des deux ordres judiciaire et administratif.

De plus, dans le langage courant, il existe une distinction entre la juridiction spécialisée (qui n'a pas de connotation particulière) et la juridiction d'exception, qui a parfois un sens historique péjoratif :

> *A la fin de la Législative et sous la Convention, à raison de la situation critique du pays, s'organise une justice révolutionnaire, exemple parmi d'autres des nombreux tribunaux d'exception que la France avait connus et devait malheureusement connaître ultérieurement.*[134]

---

[133] Art. L211.3 du Code de l'Organisation judiciaire français

[134] Pierre Villard, *Histoire des institutions publiques de la France de 1789 à nos jours*, 1ère partie : La Révolution (1789-1799)

Les critères de distinction des statuts des juridictions ne sont pas les mêmes en France et en Russie.

En effet, en Russie, il existe une distinction entre les juridictions spécialisées et les juridictions d'exception, même dans le langage juridique : La création de juridictions spéciales est prévue par la loi fédérale constitutionnelle «О судебной системе РФ», et le caractère spécial de ces juridictions est précisé dans la description de leurs compétences (c'est le cas par exemple du tribunal spécialisé dans le droit de la propriété intellectuelle), alors que la création de juridictions d'exception est interdite.

Comme en France, concernant les juridictions spéciales, on peut trouver la même confusion entre le langage juridique et le langage courant: les cours d'arbitrage ou les cours militaires sont spécialisées dans leur domaine, mais elles ne sont pas officiellement reconnues comme des juridictions spéciales.

D'après l'article de N.A. GROMOŠINA, en 2004, la création de juridictions spéciales administratives était envisagée. Mais dans les textes de lois, comme la loi fédérale constitutionnelle «О судебной системе РФ», on ne trouve toujours rien à ce sujet.

Les tribunaux militaires

Les juridictions des forces armées françaises

En France il s'agit de juridictions pénales spéciales.[135] Ils sont composés de juges militaires[136], et leur compétence est fixée par le Code de justice militaire. En France, la justice militaire ne fonctionne pas de la même manière en temps de paix et en temps de guerre :

En temps de paix :

> *Hors du territoire de la République et sous réserve des engagements internationaux, les juridictions de Paris spécialisées en matière militaire connaissent des infractions de toute nature commises par les membres des forces armées ou les personnes à la suite de l'armée en vertu d'une autorisation.*[137]

En temps de guerre :

> *Sont de la compétence des juridictions des forces armées les crimes et délits commis depuis l'ouverture des hostilités par les nationaux ennemis ou par tous agents au service de l'administration ou des intérêts ennemis, sur le territoire de la République ou sur un territoire soumis à l'autorité de la France ou dans toute zone d'opérations de guerre :[…]*[138]

Le rôle et le fonctionnement des juridictions des forces armées varient :

- En France, en temps de paix, la justice militaire s'effectue par le biais des juridictions de droit commun :

  Dans le ressort d'une ou de plusieurs cours d'appel, un tribunal de grande instance est compétent pour l'instruction et, s'il s'agit de délits, le jugement des infractions mentionnées à l'article 697-1.

  Des magistrats sont affectés, après avis de l'assemblée générale, aux formations de jugement, spécialisées en matière militaire, de ce tribunal.

135 Faculté de droit virtuelle de Lyon 3, « Les juridictions et les procès», 2004
136 Art. D112.3 du Code de Justice militaire français
137 Art. L121.1 du Code de Justice militaire français
138 Art L122.3 du Code de Justice militaire français

Dans le même ressort, une cour d'assises est compétente pour le jugement des crimes mentionnés à l'article 697-1.[139]

En temps de guerre, des tribunaux spéciaux sont créés :

En temps de guerre, il est établi, sur le territoire de la République, des tribunaux territoriaux des forces armées. Leur ressort s'étend, soit sur tout ou partie d'une ou plusieurs régions militaires, soit sur une ou plusieurs circonscriptions militaires d'outre-mer, soit sur une ou plusieurs de ces régions et circonscriptions.

Ces tribunaux comportent une ou plusieurs chambres de jugement et une chambre de l'instruction.

Ils sont désignés par le nom de la localité où leur siège a été fixé. Ils peuvent se réunir en tous lieux de leur ressort.[140]

En temps de guerre, des tribunaux militaires peuvent être établis aux armées lorsque ces dernières stationnent ou opèrent hors du territoire de la République ou sur le territoire de celle-ci.

Ces tribunaux comportent une ou plusieurs chambres de jugement et une chambre de l'instruction.[141]

139 Art. 697 du Code de Procédure pénale français
[140] Art. L112.1 du Code de Justice militaire français
[141] Art. L112.27 du Code de Justice militaire français

Военные суды (voennye sudy)

En Russie les juridictions militaires sont des juridictions de droit commun, qui dépendent de la Cour Suprême de la Fédération de Russie.[142]

> *1. Военные суды создаются по территориальному принципу по месту дислокации войск и флотов и осуществляют судебную власть в войсках, органах и формированиях, где федеральным законом предусмотрена военная служба.*
>
> *2. Военные суды в пределах своей компетенции рассматривают дела в качестве суда первой и второй инстанции, в порядке надзора и по новым или вновь открывшимся обстоятельствам.*[143]

> **1.** *Les « juridictions militaires »sont créés selon le principe territorial sur le lieu de déploiement des troupes et des flottes et exercent leurs pouvoirs judiciaires dans les forces armées, les organes et les formations pour lesquels la loi fédérale prévoit un service militaire.*
>
> **2.** *Les « juridictions militaires » dans les limites de leurs compétences statuent sur les affaires en première et deuxième instance, à titre de contrôle et sur des faits nouveaux ou nouvellement découverts.*

Il existe deux types de juridictions militaires en Russie :

- Les «гарнизонные военные суды » (garnizonnye voennye sudy),

> 1. *Гарнизонный военный суд действует на территории, на которой дислоцируются один или несколько военных гарнизонов.*[144]
>
> 1. *Les « garnizonnye voennye sudy » agissent sur les territoires sur lesquels sont déployées une ou plusieurs garnisons militaires.*

142 Léonid Golovko, « Les Cours Militaires russes: juridictions de droit commun, juridictions spécialisées, ou juridictions d'exception? », The Journal of Power Institutions in Post Soviet Societies, Issue 8, 2008
143 Art. 22, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"
144 Art. 21, loi fédérale constitutionnelle du 23 juin 1999 "О военных судах Российской Федерации"

- Et les « окружные (флотские) военные суды » (okružnye (flotskie) voenne sudy)

1. Окружной (флотский) военный суд действует на определенных федеральным законом территориях одного или нескольких субъектов Российской Федерации, на которых дислоцируются воинские части и учреждения Вооруженных Сил Российской Федерации, других войск, воинских формирований и органов.[145]

1. Les « Okružnye (flotskie) voenne sudy » agissent sur les territoires définis par la loi fédérale, de l'un ou de plusieurs sujets de la Fédération de Russie sur lesquels sont déployés des troupes militaires, des institutions des forces armées de la Fédération de Russie, d'autres troupes, formations et organes militaires.

Il semble donc que les juridictions militaires russes fonctionnent comme les juridictions militaires françaises en temps de guerre.

De plus, il existe une hiérarchie entre ces deux catégories de juridictions :

2. *Окружной (флотский) военный суд в пределах, установленных настоящим Федеральным конституционным законом, рассматривает дела по жалобам и представлениям на решения, приговоры, определения и постановления гарнизонных военных судов, принятые ими в первой инстанции и не вступившие в законную силу.*[146]

2. Les « Okružnye (flotskie) voenne sudy » établis par la présente loi fédérale constitutionnelle, connaissent des plaintes et réclamations concernant les décisions, jugements, et arrêts des « garnizonnye voennye sudy » en première instance et qui ne sont pas encore entrés en vigueur.

Les « garnizonnye voennye sudy » jugent donc en première instance et les « okružnye (flotskie) voenne sudy » jugent l'appel des premiers, ils sont également chargés de certaines affaires en matière pénale.

[145] Art. 13, loi fédérale constitutionnelle du 23 juin 1999 "О военных судах Российской Федерации"
[146] Art. 14, loi fédérale constitutionnelle du 23 juin 1999 "О военных судах Российской Федерации"

Il est très difficile de comparer les systèmes de justice militaires de la France et de la Russie : ce sont des juridictions de droit commun en Russie mais spéciales en France, le système varie que l'on soit en temps de paix ou en temps de guerre en France, et il existe une hiérarchie entre les deux juridictions militaires en Russie. Cependant, dans l'un et l'autre pays, ces juridictions sont bien spécialisées (au sens du langage courant), ce qui nous permet de les distinguer de toutes les autres juridictions des deux systèmes juridiques.

Pour ce qui est de la juridiction des forces armées françaises, la traduction mot-à-mot vers le russe donnerait un résultat plutôt évocateur : « суд вооруженных сил » (jurisdikcija vooružennых sil). Cependant, la traduction la plus simple serait « военный суд » (voennyj sud, c'est-à-dire « tribunal militaire»), qui est le terme générique utilisé en Russie pour les juridictions militaires et qui semble donc le mieux approprié.

Concernant la traduction des « garnizonnye voennye sudy » et des « okružnye (flotskie) voenne sudy », il est également possible de donner une traduction mot-à-mot : tribunaux militaires de garnison et cours militaires (ou marines) des districts militaires, mais cette solution ne convient que dans le cas où le texte s'adresse à des personnes connaissant le système juridique militaire de la Russie: un francophone qui ne serait pas ou peu informé sur le système juridique russe ne comprendrait pas précisément ce qui distingue ces juridictions.

On pourrait alors envisager de tirer profit de la distinction entre les termes « tribunal » et « cour », qui existe en France, afin de préciser que les « okružnye (flotskie) voenne sudy » agissent à une échelle plus grande que les « garnizonnye voennye sudy ».

Ainsi, on traduirait « garnizonnye voennye sudy », « tribunaux militaires », et « okružnye (flotskie) voenne sudy », « cours militaires (ou marines) ». Mais cette solution ne permettrait de les distinguer que dans un contexte où il serait question de ces deux juridictions à la fois.

Le Tribunal de commerce

En France, le Tribunal de commerce est une juridiction spéciale dont la compétence est déterminée par le Code de Commerce :

> *Les tribunaux de commerce sont des juridictions du premier degré, composées de juges élus et d'un greffier. Leur compétence est déterminée par le présent code et les codes et lois particuliers.*
>
> *Les tribunaux de commerce sont soumis aux dispositions, communes à toutes les juridictions, du livre Ier du code de l'organisation judiciaire.*[147]

Il est composé de commerçants qui sont élus par d'autres commerçants.[148]

En Russie, il n'y a pas exactement de « Tribunal de commerce », en effet, tout un ordre est réservé aux litiges commerciaux : les « cours d'arbitrages » (que nous étudierons ensuite).

On peut traduire « Tribunal de commerce » en russe : « торговый суд »[149] (torgovyj sud), ou bien, si on suit le modèle qui permet de préciser la spécialité d'une juridiction, qui se construit avec la préposition «по » (po) suivie du datif: « суд по торговым спорам » (sud po torgovym sporam).

Dans les deux cas, avec la mention de la spécialité de cette juridiction, et que l'on connaisse le système juridique français ou non, on peut comprendre sans aucune hésitation de quelle juridiction il s'agit.

147 Art. L721.1 du Code de Commerce français
148 Faculté de droit virtuelle de Lyon 3, « Les juridictions et les procès», 2004
149 Laboratoire de recherches juridiques, Le système juridique français

Арбитражные Суды (Arbitražnye Sudy)

D'après le dictionnaire de G. I. Mačkovskij[150], en français on traduit les « Арбитражные Суды » (Arbitražnye Sudy), « tribunal d'arbitrage » ou « tribunal arbitral ».

Ce sont des juridictions de droit commun, qui connaissent des litiges en matière économique.

> *Подведомственность дел арбитражному суду*
>
> *Арбитражному суду подведомственны дела по экономическим спорам и другие дела, связанные с осуществлением предпринимательской и иной экономической деятельности..151*

> *La compétence du « tribunal arbitral »*
>
> *Le « tribunal arbitral » est compétent pour les affaires concernant des litiges économiques et d'autres affaires liées à la réalisation de l'activité économique ou à l'activité de l'entreprise.*

Ces juridictions fonctionnent selon une hiérarchie quasi-séparée. Elles se divisent en quatre échelons différents.

Premier échelon :

> 1. *Арбитражный суд субъекта Российской Федерации в пределах своей компетенции рассматривает дела в качестве суда первой инстанции и по новым или вновь открывшимся обстоятельствам.*[152]

> *1. « Arbitražnyj sud » du sujet de la Fédération de Russie, dans les limites de ses compétences juge en première instance et examine les faits nouveaux ou nouvellement découverts.*

Il s'agit du niveau de juridiction le plus bas des « juridictions d'arbitrage ».

150 Г. И. Мачковский, Французко-русский юридический словарь, Москва "Руссо", 1995
151 Art. 27 du Code de Procédure arbitrale russe
152 Art. 25, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"

Deuxième échelon :

1. *Арбитражный апелляционный суд в пределах своей компетенции рассматривает дела в качестве суда апелляционной инстанции и по новым или вновь открывшимся обстоятельствам.*[153]

1 « Arbitražnyj apelljacionnyj sud » dans les limites de ses compétences examine les affaires en instance d'appel ainsi que les faits nouveaux ou nouvellement découverts.

C'est l'échelon moyen, qui correspond au niveau de l'appel dans le système juridique français.

Troisième échelon :

1. *Арбитражный суд округа (арбитражный кассационный суд) рассматривает в соответствии с федеральным законом дела в качестве суда первой инстанции, в качестве суда кассационной инстанции и по новым или вновь открывшимся обстоятельствам.*

   2. Арбитражный суд округа является вышестоящей судебной инстанцией по отношению к действующим на территории соответствующего судебного округа арбитражным апелляционным судам и арбитражным судам субъектов Российской Федерации, если иное не установлено федеральным конституционным законом.[154]

1. *« Arbitražnyj sud » de la région (la cour d'arbitrage de cassation) juge conformément à la loi fédérale, les affaires en première instance, en qualité de cour de cassation, et sur des faits nouveaux ou nouvellement découverts.*
2. *« Arbitražnyj sud » de la région est supérieure aux cours d'arbitrage d'appel et aux cours d'arbitrages exerçant sur le territoire correspondant des sujets de la Fédération de Russie, sauf disposition contraire prévue par la loi constitutionnelle.*

C'est donc le niveau qui correspond celui de la cassation dans le système juridique français.

153 Art. 24.1, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"
154 Art. 24, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"

Quatrième échelon :

Jusqu'en 2014, il existait encore un quatrième niveau de cour d'arbitrage : « высший арбитражный суд » (vysšij arbitražnyj sud), mais cette juridiction supérieure a été supprimée et ses fonctions ont été transmises à la Cour Suprême de la Fédération de Russie.[155]

Depuis, les trois « juridictions d'arbitrage » sont donc rattachées à la Cour Suprême, elles ne sont donc plus indépendantes.

Au sujet de la traduction, autant la dénomination торговый суд (torgovyj sud) est facilement compréhensible pour un russophone, autant le principe de « cour d'arbitrage » est plus difficile à comprendre pour un francophone :

> *L'arbitrage avec la médiation constituent une alternative au procès soumis aux juridictions de l'Etat par la désignation de personnes que les parties chargent de juger leur différend. […] L'acte d'arbitrage est celui par lequel les parties donnent pouvoir à un ou plusieurs arbitres de trancher leur différend.*[156]

En effet, en France, l'arbitrage ne s'effectue pas par une juridiction de l'État mais par des organisations privées, or, les juridictions d'arbitrage russes font partie du système juridique de la Fédération de Russie. Dans le Code de Procédure arbitrale, on parle de juges (судья), et non pas d'arbitres, comme c'est le plus souvent le cas en France.

On peut donc envisager de proposer une traduction qui évite le terme d'arbitrage.

Ces juridictions ont presque le même domaine de compétences que le Tribunal de commerce français :

> *Правосудие в сфере предпринимательской и иной экономической деятельности осуществляется арбитражными судами в Российской Федерации […]*[157]

> *Les jugements dans le secteur de l'entreprise et d'autres activités économiques s'effectuent dans les juridictions d'arbitrage de la Fédération de Russie […]*

155 Loi fédérale constitutionnelle "О внесении изменений в Федеральный конституционный закон "Об арбитражных судах в Российской Федерации" и статью 2 Федерального конституционного закона "О Верховном Суде Российской Федерации"
156 Serge Braudo, dictionnaire du droit privé français en ligne, consulté le 31 mars 2016
157 Art. 1 du Code de Procédure arbitrale russe

Cependant, elles sont également chargées de certaines affaires dans le domaine de l'administration et des relations publiques.[158]

On ne peut donc pas les qualifier de « juridictions de commerce », car leur domaine est plus large que le secteur commercial.

Dans son article sur les juridictions militaires de la Russie[159], Leonid Golovko les mentionne parfois en tant que « juridictions économiques », ce qui semble mieux adapté pour la compréhension des francophones que « juridiction d'arbitrage » qui n'a vraiment de sens que si l'on connait le système juridique russe.

De plus, on aurait pu envisager de considérer ces juridictions comme un « ordre » à part, au même titre que l'ordre administratif français, car il existe une hiérarchie semblable entre elles, car elles se différencient en fonction des instances sur lesquelles elles jugent (première instance, instance d'appel, de cassation) et en fonction de l'importance des affaires, et car ce sont des juridictions de droit commun, et car jusqu'en 2014, elles étaient indépendantes des autres juridictions civiles de droit commun.

Pour la traduction des deux premiers échelons de juridictions d'arbitrage russes, on peut prendre exemple sur le terme proposé dans l'article de Leonid Golovko, ainsi que sur les termes qui permettent de différencier les juridictions de l'ordre administratif entre elles: puisqu'on dit « tribunal administratif » et « cour administrative d'appel », on peut dire de la même manière « tribunal économique, et « cour économique d'appel ».

Pour le troisième échelon en revanche, on ne peut pas prendre exemple sur le Conseil d'État (la juridiction administrative supérieure), car sa dénomination est complètement détachée des autres juridictions de l'ordre administratif, mais pour qualifier une juridiction supérieure à la « cour économique d'appel », on peut proposer « cour économique de cassation ». Ces différents termes rapprochent le fonctionnement des juridictions économiques russes du système juridique français, et facilite la compréhension du système de juridictions d'arbitrage pour tous les francophones.

158 Section III du Code de Procédure arbitrale russe
159 Léonid Golovko, « Les Cours Militaires russes: juridictions de droit commun, juridictions spécialisées, ou juridictions d'exception? », Issue 8, 2008

Суд по интеллектуальным правам (Sud po intellektual′nym pravam)

A ce jour, cette juridiction spécialisée dans le droit de la propriété intellectuelle est la seule juridiction citée comme juridiction spécialisée dans la loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 « sur le système judiciaire de la Fédération de Russie ».[160]

> *Суд по интеллектуальным правам является специализированным арбитражным судом, рассматривающим в пределах своей компетенции в качестве суда первой и кассационной инстанций дела по спорам, связанным с защитой интеллектуальных прав.*[161]
>
> *« Sud po intellektual'nym pravam » est une juridiction « économique*[162] *» spécialisée, connaissant dans la limite de ses compétences en première instance et en instance de cassation, des litiges liés à la protection des droits propriété intellectuelle.*

Cette juridiction russe n'a pas d'équivalent en France, où les conflits liés à la propriété intellectuelle sont résolus devant le Tribunal de Grande Instance:

> *La saisie, descriptive ou réelle, prévue au deuxième alinéa de l'article L. 615-5 est ordonnée par le président d'un des tribunaux de grande instance mentionnés à l'article D. 631-2, dans le ressort duquel les opérations doivent être effectuées.*[163]

On ne peut donc pas établir d'équivalence avec une juridiction française existante.

160 Art. 26, loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 "О судебной системе Российской Федерации"
161 Art. 43.2, loi fédérale constitutionnelle du 28 avril 1995, "Об арбитражных судах в Российской Федерации"
162 Au sens des juridictions étudiées précédemment
163 Art. R615.2 du Code de la propriété intellectuelle français

Pour ce qui est de la traduction de cette juridiction, le fait de préciser qu'elle fait partie des juridictions économiques n'est pas nécessaire: les termes choisis pour préciser sa spécialité (la propriété intellectuelle) seront suffisants pour rendre toute confusion impossible.

On peut cependant hésiter entre les termes « tribunal » et « cour ». En effet, cette juridiction juge, comme nous l'avons vu, en première instance, mais aussi en instance de cassation. Puisque le terme « tribunal » semble correspondre aux juridictions inférieures du système juridique en France, et que cette juridiction juge également en cassation, le terme « cour » serait mieux approprié pour elle.

Ainsi, de la même manière qu'il existe en France un « Tribunal de commerce » et des « Juridictions des forces armées », on peut traduire « sud po intellektual′nym pravam » en français: « Cour de la propriété intellectuelle ».

Pour la traduction des « juridictions spécialisées », ce qui est vraiment important c'est plutôt le terme de «juridiction spécialisée» d'après le langage commun, que le statut « juridiction spéciale» d'après la loi, parce que statut spécial ou non, ces juridictions sont bien spécialisées dans un certain domaine. Le simple fait de nommer ce domaine de compétence, permet de distinguer chaque juridiction « spécialisée » de toutes les autres.

En français, dans les dénominations des juridictions « spécialisées » on utilise le plus souvent, un adjectif ou un attribut qui correspond au domaine attribué à la juridiction en question (juridiction administrative, tribunal pour enfants, tribunal de commerce), alors qu'en russe, on utilise le plus souvent la préposition « по » (po) suivie de la spécialité en question au datif (суд по интеллектуальным правам - sud po intellektual′nym pravam) , et parfois un adjectif (арбитражный суд - arbitražnyj sud). Ces tournures sont convenables car elles n'impliquent que la notion de « juridiction spécialisée » et pas celle de « juridiction spéciale » d'après le statut juridique.

On peut donc prendre modèle sur les dénominations qui existent dans les deux pays pour les utiliser dans la traduction d'autres juridictions spécialisées.

Ainsi en russe on peut parler de « военный суд » (voennyj sud) pour les juridictions des forces armées françaises, de « торговый суд » (torgovyj sud) pour le Tribunal de commerce, mais aussi de « суд по трудовым спорам » (sud po trudovym sporam) pour le Conseil des Prud'hommes.

En français on peut envisager de parler de « juridictions économiques » pour les « арбитражные суды » (arbitražnye sudy) et de « Cours de la propriété intellectuelle » pour les « суды по интеллектуальным правам » (sudy po intellektual′nym pravam).

Ces solutions de traduction seront également applicables pour toutes les autres éventuelles juridictions spécialisées.

6. L'Ordre Administratif français

En France, l'ordre administratif est indépendant de l'ordre judiciaire, il existe trois juridictions administratives de droit commun[164]:

Premier échelon :

Le Tribunal administratif, qui est situé le plus bas dans la hiérarchie de l'ordre administratif:

> *Les tribunaux administratifs sont, en premier ressort et sous réserve des compétences attribuées aux autres juridictions administratives, juges de droit commun du contentieux administratif.*[165]

Deuxième échelon :

La Cour administrative d'appel, qui se situe au même niveau que la Cour d'appel de l'ordre judiciaire :

> *Les cours administratives d'appel connaissent des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux administratifs, sous réserve des compétences attribuées au Conseil d'Etat en qualité de juge d'appel […].*[166]

Troisième échelon :

Le Conseil d'État, qui se trouve au même niveau que la Cour de Cassation dans l'ordre judiciaire :

> *Le Conseil d'Etat est la juridiction administrative suprême. Il statue souverainement sur les recours en cassation dirigés contre les décisions rendues en dernier ressort par les diverses juridictions administratives ainsi que sur ceux dont il est saisi en qualité de juge de premier ressort ou de juge d'appel.*[167]

[164] J-M Sauvé, « La répartition des compétences dans la juridiction administrative », 2009, disponible en ligne
[165] Art. L211.1, du Code de Justice administrative français
[166] Art. L211.2 du Code de Justice administrative français
[167] Art. L111.1 du Code de Justice administrative français

Le Tribunal administratif et la Cour administrative d'appel

Le tribunal administratif connaît des contestations dirigées contre les actes et les décisions de l'administration, sauf pour certaines affaires attribuées directement au Conseil d'État, et des recours contre des actes de l'État, d'un conseil régional, d'un département ou d'une commune.[168]

La Cour administrative d'appel, quant à elle, à été créée en 1987 afin de désengorger le Conseil d'État.[169]

D'après l'Encyclopédie Larousse, en 2008 il existait 40 tribunaux administratifs et 8 cours d'appel administratives en France.[170]

Comme on l'a fait pour la traduction des juridictions économiques russes (« арбитражные суды », arbitražnye sudy), en français, on peut prendre pour modèle la manière dont les dénominations des juridictions économiques russes les distingue entre elles pour la traduction des juridictions de l'ordre administratif.

Ainsi, si on fait correspondre les termes, on obtient :

- pour le tribunal administratif, « административный суд » (administrativnyj sud), c'est d'ailleurs la solution proposée par G. I. Mačkovskij dans son dictionnaire, [171]
- pour la cour administrative d'appel, « аппеляционный административный суд » (appeljacionnyj administrativnyj sud).

Pour ce qui est du Conseil d'État, comme nous allons le voir ci-dessous, c'est un peu plus compliqué.

168 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
169 *Encyclopédie Larousse*, disponible en ligne, consulté le 18 avril 2016
170 *Encyclopédie Larousse*, disponible en ligne, consulté le 18 avril 2016
171 Г. И. Мачковский, *Французко-русский юридический словарь*, Москва "Руссо", 1995

Le Conseil d'État

Le Conseil d'État est la plus haute juridiction de l'ordre administratif, il n'en existe qu'un pour toute la France, et c'est une juridiction de droit commun.[172]

> *Le Conseil d'Etat est la juridiction administrative suprême. Il statue souverainement sur les recours en cassation dirigés contre les décisions rendues en dernier ressort par les diverses juridictions administratives ainsi que sur ceux dont il est saisi en qualité de juge de premier ressort ou de juge d'appel.*[173]

Le Conseil d'État joue également le rôle de « conseiller du gouvernement. Il examine et donne un avis sur les projets de loi et sur les projets de décret les plus importants. »[174]

Le Conseil d'État est une juridiction qui a des équivalents dans plusieurs pays, souvent européens (l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Grèce).[175]

Il existe également en Russie un « Государственный совет » (Gosudarstvennyj sovet), c'est-à-dire un « Conseil d'État », mais si cette institution se rapproche du Conseil d'État français par ses fonctions dans le domaine législatif, elle n'en n'est pas l'équivalent russe, car elle n'a pas le rôle d'une juridiction.[176]

Pour la traduction du Conseil d'État en russe, la solution mot à mot « государственный совет » (gosudarstvennyj sovet), ne convient que pour des textes adressés à des personnes connaissant le système juridique français, dans le cas contraire, elle serait peu pertinente, surtout dans un cas où il serait question de son pouvoir juridique.

De plus, il se pose le même problème qu'avec le Conseil Constitutionnel, si on choisit de traduire « conseil » par « совет » (sovet), on prend le risque que les russophones pensent qu'il ne s'agit pas d'une institution juridique mais seulement d'un organe consultatif.

172 J-M Sauvé, « La répartition des compétences dans la juridiction administrative », 2009, disponible en ligne
173 Art. 111.1 du Code de Justice administrative français
174 Ministère de la justice français, La justice en France, 2008
175 Dictionnaire juridique en ligne, lawtoday.ru, consulté le 16 avril 2016
176 Règlement du Conseil d'État de la Fédération de Russie, 9 avril 2014

On peut alors envisager une autre solution. En effet, jusqu'en février 2014, il existait en Russie « высший арбитражный суд » (vysshyj arbitrazhnyj sud), qui était la juridiction supérieure en matière économique.[177]

En prenant modèle sur cette juridiction aujourd'hui disparue, on peut former « Высший административный суд » (vysšij administrativnyj sud, c'est-à-dire « Cour supérieure administrative »).

Cette proposition est mieux appropriée que « государственный совет » (gosudarstvennyj sovet) pour définir le rôle du Conseil d'État dans le domaine juridique.

[177] Art. 127 de la Constitution de la Fédération de Russie, avant le 5 février 2014

Conclusion

Dans cette recherche, nous avons donc étudié les différents obstacles à la traduction des institutions juridiques russes et françaises, et tenté d'y apporter des solutions.

Nous avons vu dans le premier chapitre qu'il est possible de remplacer les termes anciens (tribunal de district, tribunal d'arrondissement, juge de paix), qui n'évoquent plus rien, par des termes plus modernes et encore utilisés dans le système juridique du pays de la langue d'arrivée (tribunal d'instance, de grande instance) lorsque des équivalences sont possibles, car, d'une part, ces termes permettent de mieux comprendre de quelle sorte de juridiction il s'agit, et d'autre part, ils donnent plus d'informations sur le rôle de ces juridictions.

Grâce au deuxième chapitre nous pouvons admettre qu'on peut remplacer le terme de « conseil » par celui de « juridiction » s'il s'avère que cette solution est justifiée et mieux adaptée (c'est-à-dire, si il est question d'une décision juridique) dans la langue d'arrivée. C'est le cas pour le Conseil constitutionnel mais aussi pour le Conseil d'État, et pour le Conseil des Prud'hommes, qui sont de véritables juridictions et pas seulement des conseils, contrairement à ce que pourrait penser un russophone si on les lui présentait systématiquement comme des « conseils ».

Dans le chapitre sur les différentes instances nous avons vu qu'il est plus simple pour les russophones de comprendre le système de dénominations par instances que pour un francophone de concevoir le système de dénomination des juridictions par compétences territoriales. En effet, la superficie des deux pays, ainsi que leur découpage administratif respectifs sont tellement différents, qu'il est très difficile de comparer les juridictions d'après leur compétence territoriale. En revanche, le rôle des juridictions (que ce soit, d'après l'instance ou d'après la spécialité qui leur est attribuée) permet d'établir quelques équivalences ou, le cas échéant, de trouver des traductions plus éloquentes.

Il est donc plus pratique d'adapter la traduction à ce phénomène : ainsi, en russe, on peut aisément comprendre ce qu'est « суд первой инстанций » (sud pervoj instancij) ou « аппеляционный суд » (appeljacionnyj sud), alors qu'en français des termes tels que « tribunal de district, de région autonome, de territoire, de république » sont bien plus difficiles à comprendre, il est alors préférable de trouver des traductions qui donne une information sur les instances qui les concernent (tribunal de grande instance, tribunal d'échelon moyen…).

Dans le chapitre destiné aux juridictions spéciales et spécialisées ainsi que dans le chapitre sur l'ordre administratif, nous avons vu que même s'il n'existe pas toujours d'équivalent dans l'autre pays, il est toujours possible de prendre modèle sur les termes qui définissent les autres juridictions spécialisées existantes, et sur les termes qui les départagent entre elles en fonction de la hiérarchie, pour proposer des traductions qui se rapprochent de ces dénominations.

Bien entendu toutes les juridictions existantes n'ont pas pu être étudiées dans cette recherche, il existe en effet une multitude de juridictions spécialisées dans les deux pays (surtout en France), mais il devrait être possible d'adapter les solutions apportées dans les différents chapitres aux autres juridictions.

Sources bibliographiques

- BRAUDO Serge, dictionnaire du droit privé français, en ligne (consulté le 31 mars 2016) :

http://www.dictionnaire-juridique.com/index.php

- Code de Commerce de la République Française, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000005634379

- Code de Justice administrative de la République Française, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070933

- Code de Justice militaire de la République Française, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071360

- Code de l'Organisation judiciaire de la République Française, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071164&dateTexte=20080524

- Code de la Propriété intellectuelle de la République Française, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414

- Code de Procédure arbitrale de la Fédération de Russie (Арбитражный процессуальный кодекс (АПК РФ)), en ligne, consulté le 21 avril 2016 :

http://base.garant.ru/12127526/

- Code de Procédure civile de la Fédération de Russie (Гражданский процессуальный кодекс (ГПК РФ)), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/12128809/

- Code de Procédure civile de la République Française, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=7062903D061C92D69B9771F8857EBC7E.tpdila23v_2?cidTexte=LEGITEXT000006070716&dateTexte=20050514

- Code de Procédure pénale de la Fédération de Russie (Уголовно-процессуальный кодекс (УПК РФ)), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/12125178/#friends

- Code de Procédure pénale de la République Française, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071154

- Code du Travail de la Fédération de Russie (Трудовой кодекс (ТК РФ)), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/12125268/

- Code du Travail de la République Française, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050

- Commission internationale des juristes (Международная Комиссия Юристов (МКЮ)), « La nomination des juges » (« Назначение судей: процедура отбора на судейскую должность в Российской Федерации »), 2014, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://icj.wpengine.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/2014/11/RUSSIA-Selecting-the-judges-Publications-Reports-2014-Rus.pdf

- Conseil constitutionnel, « Découvrir la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC), mars 2016, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-question-prioritaire-de-constitutionnalite/decouvrir-la-qpc/decouvrir-la-question-prioritaire-de-constitutionnalite-qpc.47106.html

- Conseil Constitutionnel, « Les relations entre le Conseil constitutionnel et les juridictions françaises et européennes », 1998, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.conseilconstitutionnel.fr/conseilconstitutionnel/root/bank_mm/pdf/Conseil/ccjuridi.pdf

- Conseil constitutionnel, « Présentation générale », en ligne (consulté le 31 mars 2016) :

http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/le-conseil-constitutionnel/presentation-generale/presentation-generale.206.html

- Constitution de la Fédération de Russie (Конституция Российской Федерации), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.constitution.ru/

- Constitution de la Fédération de Russie traduite en français, en ligne (consulté le 31 mars 2016) :

http://www.constitution.ru/fr/part3.htm

- Constitution de la République Française, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000571356&dateTexte=20160423

- Cour de Cassation, Arrêt du 30 janvier 2013 (numéro de pourvoi 11-10588), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000027020450&fastReqId=774818205&fastPos=1

- Cour de Cassation, « Le pourvoi en cassation », en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.courdecassation.fr/cour_cassation_1/presentation_2845/pourvoi_cassation_30993.html

- Cour de Cassation, « Quels sont le rôle et l'organisation de la Cour de Cassation », en ligne (consulté le 31 mars 2016) :

https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/charte_justiciable_2544/juge_decisions_2545/sont_r_10942.html

- *Dictionnaire franco-russe*, Assimil, 2009

- Dictionnaire juridique (Юридический портал), en ligne, (consulté le 1er avril 2016) :

http://lawtoday.ru/razdel/slovar/index.php

- *Encyclopédie Larousse*, en ligne (consulté le 18 avril 2016) :

http://www.larousse.fr/encyclopedie/

- Faculté de droit virtuelle de Lyon 3, « La justice constitutionnelle » (fiche pédagogique), 2009, en ligne, (consulté le 15 mars 2016) :

http://fdv.univlyon3.fr/moodle/file.php/1/FPV2/Droit%20public/Droit_constitutionnel/justice_constitutionnelle.pdf

- Faculté de droit virtuelle de Lyon 3, « Les juridictions et les procès», 2004, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.facdedroit-lyon3.com/modules/ivd/08_juridiction_et_proces.php

- FAVOREU Louis, *Le conseil constitutionnel*, Que-sais-je ?

- FAVOREU Louis, *Les cours constitutionnelles*, Que-sais-je ?

- GOLOVKO Léonid (professeur de droit), « Les Cours Militaires russes: juridictions de droit commun, juridictions spécialisées, ou juridictions d'exception? », Issue 8, 2008, en ligne, (consulté le 21 avril 2016) :

http://pipss.revues.org/1173

- GROMOŠKINA Natal′ja A. (ГРОМОШКИНА Наталья А.), (professeur de droit) « Sur les juridictions spécialisées et la spécialisation des formes de procédure » (« О специализированных судах и специализасии процессуальной формы »), 2004, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://lexrussica.ru/netcat_files/493/657/lexrussica-1-2004-19464.pdf

- HAENEL Hubert (membre du Conseil Constitutionnel), « Vers une cour suprême », 2010, en ligne (consulté le 21 avril 2016),

http://www.conseilconstitutionnel.fr/conseilconstitutionnel/root/bank_mm/pdf/Conseil/21102010_haenel.pdf

- Laboratoire de recherches juridiques (Лаборатория юридических исследований), Le système juridique français (Судебная система Франции), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://france.allcourts.ru/

- Loi fédérale constitutionnelle du 4 juin 2014 « Sur la rectification de la loi fédérale constitutionnelle « Sur les juridictions d'arbitrages de la Fédération de Russie » et sur l'article 2 de la loi fédérale constitutionnelle « Sur la Cour Suprême de la Fédération de Russie » (Федеральный конституционный закон от 04.06.2014 « О внесении изменений в Федеральный конституционный закон « Об арбитражных судах в Российской Федерации » и статью 2 Федерального конституционного закона « О Верховном Суде Российской Федерации » », en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_163918/

- Loi fédérale constitutionnelle du 5 février 2014 « Sur la Cour Suprême de la Fédération de Russie » (Федеральный конституционный закон от 5 февраля 2014 « О Верховном Суде Российской Федерации »), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/70583616/1/

- Loi fédérale constitutionnelle du 5 février 2014 « Sur la rectification de la loi fédérale constitutionnelle « Sur le système juridique de la Fédération de Russie » (Федеральный конституционный закон от 5 февраля 2014 « О внесении изменений в Федеральный конституционный закон « О судебной системе Российской Федерации »), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/70583582/

- Loi fédérale constitutionnelle du 7 février 2011 « Sur les juridictions de droit commun de la Fédération de Russie » (Федеральный конституционный закон от 7 февраля 2011 « О судах общей юрисдикции в Российской Федерации »), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/12182692/

- Loi fédérale constitutionnelle du 20 août 2004 « Sur les sessions d'assises des juridictions fédérales de droit commun de la Fédération de Russie » (Федеральный закон от 20 августа 2004 « О присяжных заседателях федеральных судов общей юрисдикции в Российской Федерации », en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/12136631/#block_1

- Loi fédérale constitutionnelle du 23 juin 1999 « Sur les juridictions militaires de la Fédération de Russie » (Федеральный конституционный закон от 23 июня 1999 « О военных судах Российской Федерации »), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/12116077/

- Loi fédérale constitutionnelle du 28 avril 1995, « Sur les juridictions d'arbitrage de la Fédération de Russie » (Федеральный конституционный закон от 28 апреля 1995 « Об арбитражных судах в Российской Федерации »), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/10164323/

- Loi fédérale constitutionnelle du 31 décembre 1996 « Sur le système juridique de la Fédération de Russie » (Федеральный конституционный закон от 31 декабря 1996 « О судебной системе Российской Федерации »), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/10135300/

- MAČKOVSKIJ G.I. (МАЧКОВСКИЙ Г. И.), *Dictionnaire juridique franco-russe* (*Французко-русский юридический словарь)*, Moskva « Russo » (Москва « Руссо »), 1995

- Ministère de la Justice français, « Conseiller prud'homme », 2007, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.justice.gouv.fr/_telechargement/doc/Presentation_du_metier_de_conseiller_prudhomal.pdf

- Ministère de la justice français, « Juridiction de proximité », en ligne (consulté le 1er avril 2016) :

http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/lordre-judiciaire-10033/juridiction-de-proximite-19668.html

- Ministère de la justice français, « L'organisation de la Justice », 2012, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.justice.gouv.fr/publication/fp_organisation_justice.pdf

- Ministère de la justice français, « La justice en France », 2008, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/plaquette_justiceenfrance_fr.pdf

- Ministère de la justice français, « Le système judiciaire en Russie », 2013, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/fp_sj_russie_20140211.pdf

- Ministère de la justice français, « Le tribunal des conflits », en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/le-tribunal-des-conflits-10035/

- Ministère de la justice français, « Présentation de l'ordre judiciaire », en ligne, (consulté le 15 avril 2016) :

http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/lordre-judiciaire-10033/

- Ministère de la justice français, « Tribunal de police », en ligne (consulté le 1er avril 2016) :

http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/lordre-judiciaire-10033/tribunal-de-police-12029.html

- Ministère de la justice français, « Tribunaux de Grande Instance, Tribunaux d'Instance et Juridictions de proximité », 2015, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.justice.gouv.fr/publication/atlas_judiciaire/C_20_TI_gd.pdf

- Parlement de la Fédération de Russie (Правительства РФ), décret du 6 novembre 2013 « Sur la validation du projet de règlement sur les commissions pour les mineurs et la protection de leurs droits » (Постановление от 6 ноября 2013 « Об утверждении Примерного положения о комиссиях по делам несовершеннолетних и защите их прав »), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/70497602/

- Parlement européen, « La structure constitutionnelle de la Russie », 2015, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2015/569035/EPRS_IDA(2015)569035_FR.pdf

- Plénum de la Cour Suprême de la Fédération de Russie (Пленум Верховного Суда РФ), décret du 17 mars 2004 « Sur l'application du Code du travail de la Fédération de Russie par les juridictions de la Fédération de Russie », (Постановление от 17.03.2004 « О применении судами Российской Федерации Трудового кодекса Российской Федерации »), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

https://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_47257/

- Règlement du Conseil d'État de la Fédération de Russie, modifié le 9 avril 2014 (Положение о Государственном совете Российской Федерации), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://base.garant.ru/12120571/

- SAUVÉ J-M (vice-président du Conseil d'État français), « La répartition des compétences dans la juridiction administrative », 2009, en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Discours-Interventions/La-repartition-des-competences-dans-la-juridiction-administrative

- TIMOŠIN Nikolaj V. (Président du Comité des juges de la Cour Suprême de la Fédération de Russie) « Judicial System in the Russian Federation: Functioning, Reforms and Priorities », (2009-2014), en ligne (consulté le 21 avril 2016) :

http://www.stf.jus.br/repositorio/cms/portalStfInternacional/portalStfCooperacao_pt_br/anexo/4.Judicial_System_in_the_Russian_Federation_Functioning_Reforms_and_Priorities.pdf

- Traducteur en ligne Reverso

- Traducteur en ligne Yandex
- VILLARD Pierre, *Histoire des institutions publiques de la France de 1789 à nos jours*, Dalloz, édition 2010, 231 pages